

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour 1950 - Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique - Législation économique - Statistiques.

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE POUR 1950

L'évolution des comptes internationaux de l'Union économique en 1950 a déjà fait l'objet de nombreux commentaires. Aussi est-ce à compléter et à préciser la documentation statistique y relative que l'on s'attachera ici.

L'ampleur du déficit s'explique en grande partie par le déséquilibre des *échanges commerciaux*. Les causes de ce déséquilibre ont été analysées dans ce *Bulletin* (1). Il suffira de rappeler que les excédents d'importations réapparus à partir d'août-septembre 1949 se sont accentués dans la seconde moitié de 1950 sous l'influence du redressement de la conjoncture mondiale concomitant avec le début des hostilités en Corée. La conjoncture belge est normalement très sensible aux impulsions venant de l'extérieur. Elle l'a été d'autant plus dans ces circonstances-ci que les réactions psychologiques ont été profondes.

Etant donné, au surplus, le régime fort libéral du commerce extérieur, la constitution de stocks de matières premières dans les entreprises en prévision de hausses de prix ou de pénurie, et le gonflement des achats du public parant aux mêmes éventualités, ont provoqué une expansion rapide des importations, qui n'a été suivie qu'avec un certain retard par celle des ventes à l'étranger.

Ces réactions psychologiques du public belge, particuliers et entreprises — même si elles ont été plus vives dans ce pays —, ne constituent pas un phéno-

mène autonome. Elles résultent de perturbations mondiales.

Les mêmes phénomènes ont d'ailleurs, à ce moment, amélioré les conditions d'échange et accru les exportations des pays producteurs de matières premières comme la zone sterling ou le Congo belge.

Aussi bien, si la physionomie des transactions commerciales de l'Union économique avec l'étranger s'est très sensiblement modifiée en 1950, le renversement a affecté surtout les relations avec ces pays.

On ne peut d'ailleurs pas perdre de vue que les phénomènes conjoncturels mondiaux de la fin de 1950, si profonde qu'ait été leur incidence, n'ont pas été les seuls qui aient influencé l'allure des transactions de l'Union économique avec chacun des pays étrangers en particulier. Les alignements monétaires de septembre 1949 ont également modifié différemment, suivant les cas, les conditions de ces transactions : ce facteur a sorti ses effets dans la première moitié de 1950 surtout.

Le solde global des transactions sur marchandises se renverse en 1950, et au boni de 7,5 milliards réalisé en 1949 se substitue un mali de 4,8 milliards. Il est assez caractéristique de constater que cette altération n'affecte pas les comptes en dollars (2) : le déficit des opérations sur marchandises réglées dans cette devise s'est réduit, d'une année à l'autre, de 9,5 milliards à 7,2 milliards. Dans la première moitié

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, avril 1951 : « Le commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1950 ».

(2) Cf. tableau xv, p. 78.

de 1950, la dévaluation du franc belge par rapport au dollar a provoqué un fléchissement des achats belgo-luxembourgeois payés en cette devise. Au second semestre, les dépenses en dollars reprennent

plus d'ampleur, mais les ventes s'inscrivent également en nette augmentation : ce mouvement semble témoigner du parallélisme, au cours de cette période, de l'orientation des deux économies.

TABEAU I

Balance des paiements des années 1949 et 1950

Tableau résumé
(en milliards de francs)

	Année 1949			Année 1950		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1. Transactions courantes.						
Opérations sur marchandises	79,9	72,4	+ 7,5	84,1	88,9	— 4,8
Opérations sur services	14,9	18,1	— 3,2	15,5	21,2	— 5,7
(Total des opérations sur biens et services)	(94,8)	(90,5)	(+ 4,3)	(99,6)	(110,1)	(— 10,5)
Donations	12,4	11,8	+ 0,6	10,4	9,3	+ 1,1
Total des transactions courantes	107,2	102,3	+ 4,9	110,0	119,4	— 9,4
2. Erreurs et omissions			— 0,3			— 0,2
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
3. Mouvement des capitaux privés	2,7	1,9	+ 0,8	3,8	8,8	— 5,0
4. Emprunts et prêts à long terme des institutions officielles	3,3	2,4	+ 0,9	0,8	3,3	— 2,5
Total des précédents (1 + 2 + 3 + 4) correspondant au Mouvement des avoirs nets extérieurs à court terme officiels et bancaires			+ 6,3			— 17,1
(dont mouvement des réserves de change bancaires)			(+ 3,8)			(— 10,7)

A l'inverse, la balance commerciale de l'Union économique vis-à-vis des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et vis-à-vis du Congo belge s'est détériorée en 1950.

La diminution du boni des opérations sur marchandises réglées dans les devises de l'Europe occidentale (3) — 8,9 milliards en 1950 contre 19,5 milliards en 1949 — trouve essentiellement son origine dans le renversement des comptes avec la zone sterling : en 1949, les échanges commerciaux (4) avec cette dernière avaient laissé un excédent de 4,2 milliards; en 1950, le déficit atteint 5,5 milliards. Ce renversement a comme causes : la dévaluation de la livre par rapport au franc belge et l'amélioration de la position des pays producteurs de matières premières dans les échanges internationaux; ces deux facteurs expliquent que les fournitures belgo-luxembourgeoises aux pays sterling se soient réduites surtout dans la première moitié de l'année, tandis que les importations payées en livres accusaient un accroissement important. Ce dernier mouvement est déjà fort net au premier semestre de 1950 : l'essor de l'industrie textile entraîne une consommation plus forte de matières

premières — notamment de laines, importées principalement de la zone sterling — dont les cours ont, de plus, entamé leur mouvement de hausse; dans les derniers mois de l'année, le gonflement des achats réglés en sterling s'accroît encore.

L'économie des territoires coloniaux belges a également été favorisée par les phénomènes conjoncturels dans ses échanges avec la Métropole : les importations de celle-ci se sont accrues; le solde commercial s'établissait, en 1949, à 0,4 milliard au profit de l'Union économique; en 1950, l'excédent est en faveur du Congo et atteint 1,9 milliard.

* * *

Le déficit des paiements internationaux pour prestations de services s'est accru — 5,7 milliards en 1950 contre 3,2 milliards en 1949 — essentiellement par suite d'une augmentation des dépenses de transport.

Mais l'évolution des opérations sur marchandises et services — qui accusent ensemble un mali de 10,5 milliards — ne fournit pas une explication complète des prélèvements dont les avoirs extérieurs officiels et bancaires à court terme de l'Union économique ont dû faire l'objet.

(3) Cf. tableau XVI, p. 79.

(4) Y compris les opérations pour compte de la Colonie.

En effet, au mali des *paiements courants* de 9,4 milliards (5), s'est ajouté le solde des *mouvements de capitaux privés*, sorties qui correspondent à la constitution, par le secteur privé, d'avoirs nets à l'étranger à concurrence de 5 milliards environ.

En outre, les *dettes extérieures à long terme des institutions officielles* ont diminué, le montant des amortissements et remboursements contractuels dépassant celui des nouvelles obligations contractées : ce désendettement a nécessité une sortie de devises de l'ordre de 0,7 milliard.

Par ailleurs, l'état des comptes des Pays-Bas avec l'Union économique les a amenés à utiliser les crédits belges à long terme prévus dans l'accord inter-européen de paiements et de compensations de 1949. Les prêts nets consentis de ce chef par le Trésor belge se sont élevés, en 1950, à 1,8 milliard environ, compte tenu d'un remboursement effectué par la Grande-Bretagne sur les engagements qu'elle avait contractés en 1949, en vertu du même accord.

Si l'on totalise le déficit des transactions courantes, le solde des mouvements de capitaux privés et l'augmentation nette des avoirs extérieurs à long terme des institutions publiques, on constate que la contrepartie de cet ensemble d'opérations fournie par les avoirs extérieurs officiels et bancaires à court terme a dû s'élever à quelque 17 milliards. De fait, on relève, d'une part, une augmentation de 6,3 milliards des engagements à court terme de la Trésorerie vis-à-vis de l'étranger et, d'autre part, l'aliénation de 10,7 milliards de réserves de change du système bancaire.

On rappellera, à cet égard, que la contribution apportée par les institutions bancaires au financement du déficit extérieur a compensé, en provoquant un reflux de monnaie vers les organismes émetteurs, l'incidence de l'expansion des crédits bancaires aux secteurs privé et public sur la masse des moyens de paiement.

* * *

La documentation qui sert à établir la balance des paiements extérieurs de l'Union économique belgo-luxembourgeoise est constituée par les statistiques disponibles établies à partir de relevés systématiques; toute estimation fondée sur des appréciations conjecturales est donc exclue (6).

La balance des paiements recense principalement les transferts effectués entre résidents et non-résidents par l'intermédiaire du système bancaire, par lesquels se règlent la plupart des transactions extérieures. Ces transferts bancaires donnent une vue à

peu près complète du montant des transactions de change.

Mais la statistique de la balance des paiements revêtant plus de signification, en vue de l'analyse économique, si elle reflète tous les mouvements extérieurs de marchandises, de services et de capitaux, même s'ils ne se sont pas traduits par une offre ou par une demande de change étranger (7), il serait souhaitable que le champ d'observation puisse s'étendre à ces transactions qu'aucun transfert bancaire ne révèle. A bref délai, il ne sera pas possible de procéder à un recensement aussi complet. Dès à présent, cependant, dans tous les cas où de telles opérations sont connues avec exactitude, elles ont été relevées et figurent dans la balance des transactions extérieures de l'Union économique en 1950. Au contraire, en l'absence de documentation suffisamment sûre, on n'a pas cru opportun de recourir à des estimations basées sur des repères trop incertains.

Par ailleurs, le matériel statistique de base ne renseigne pas toujours avec précision la nature économique des règlements effectués; c'est le cas, entre autres, des paiements pour importations, enregistrés à la valeur c.i.f. des marchandises, qui couvrent à la fois une fourniture de biens et une prestation de service de transport. Cette lacune n'enlève rien de l'exactitude des montants globaux. Il convenait néanmoins, dans de tels cas, de ventiler ces règlements entre les catégories de transactions dont ils participent; cette imputation a été opérée quand on pouvait la fonder sur des critères valables.

Les recensements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change fournissent les données de base pour l'établissement de la balance des paiements de l'Union économique avec les pays étrangers autres que les territoires coloniaux belges.

Les transactions avec ces derniers sortent, pour la plupart, du champ d'observation des instances chargées du contrôle des changes, étant donné les modalités de la réglementation élaborée par l'Institut. La Banque du Congo Belge s'est chargée de procéder au relevé des opérations avec la Colonie; elles ont été incorporées dans la balance des paiements qui est présentée ici.

Ces opérations exercent d'ailleurs une incidence qui est loin d'être négligeable sur les comptes internationaux de l'Union économique. Le montant de ses échanges directs avec ses territoires d'outre-mer est appréciable : les recettes courantes se chiffrent par 8,6 milliards, les dépenses courantes par 7,1 milliards, le mouvement des capitaux privés se solde par une sortie de 2,4 milliards vers l'économie coloniale. En

(5) Ce déficit est inférieur au solde négatif des opérations sur marchandises et services, grâce aux recettes nettes des donations — 1,1 milliard — qui interviennent dans la balance des transactions courantes.

(6) La méthode suivie pour établir les balances des paiements de l'Union économique a été décrite antérieurement dans ce *Bulletin*. Cf. *Bulletin d'Information*, avril 1949 : « L'enregistrement des transactions internationales et l'établissement de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1947 ».

(7) C'est le cas des opérations qui combinent deux transactions simultanées se faisant réciproquement contrepartie : un double mouvement s'opère dans les comptes internationaux du pays. De telles opérations peuvent d'ailleurs modifier la situation active et passive de l'économie nationale vis-à-vis de l'étranger; ainsi, par exemple, lorsque des revenus étrangers sont réinvestis sur place, la transaction courante — encasement du revenu — est compensée par une opération en compte capital — l'augmentation des avoirs extérieurs.

Transactions courantes (1)

(en milliards de francs)

	Année 1949			Année 1950		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1. OPÉRATIONS SUR MARCHANDISES	79,9	72,4	+ 7,5	84,1	88,9	- 4,8
2. PRESTATIONS DE SERVICES :						
a) Transports	2,5	5,3	- 2,8	2,4	7,6	- 5,2
b) Voyages à l'étranger	1,4	2,7	- 1,3	2,2	3,6	- 1,4
c) Travailleurs étrangers, ouvriers frontaliers et autres rémunérations du travail.....	2,8	1,2	+ 1,6	2,5	0,9	+ 1,6
d) Revenus d'investissements	4,2	3,9	+ 0,3	4,4	4,2	+ 0,2
e) Divers	4,0	5,0	- 1,0	4,0	4,9	- 0,9
(Total des services)...	(14,9)	(18,1)	(- 3,2)	(15,5)	(21,2)	(- 5,7)
(Total des opérations sur biens et services)...	(94,8)	(90,5)	(+ 4,3)	(99,6)	(110,1)	(- 10,5)
3. DONATIONS :						
Envois privés	0,9	0,4	+ 0,5	1,2	0,3	+ 0,9
Réparations	0,1	—	+ 0,1	0,2	—	+ 0,2
Dons gouvernementaux.....	11,4	11,4	—	9,0	9,0	—
(Total des donations)...	(12,4)	(11,8)	(+ 0,6)	(10,4)	(9,3)	(+ 1,1)
TOTAL GÉNÉRAL DES TRANSACTIONS COURANTES...	107,2	102,3	+ 4,9	110,0	119,4	- 9,4

(1) En 1950, des retouches mineures ont été apportées à la répartition du montant global des recettes et dépenses entre les diverses rubriques. Les chiffres de la balance de 1949, qui avaient été publiés dans le *Bulletin d'Information* de juillet-août 1950, ont été agencés ici suivant le nouveau classement, de façon que la comparaison d'une année à l'autre soit licite. Cet aménagement laisse d'ailleurs inchangées la plupart des rubriques et, en tout état de cause, le solde antérieurement communiqué de la balance courante de 1949.

Les données de ce tableau intéressant l'année 1950 sont reprises aux rubriques 1 à 10 du tableau-annexe.

outre, les comptes avec la Colonie enregistrent certaines opérations de transit financier : des fournitures du Congo à des pays tiers sont réglées en francs belges dans le système bancaire intérieur; des transferts de sens inverse ont également lieu; mais les règlements que l'Union économique a effectués à l'étranger pour compte de la Colonie ont été, au cours des dernières années, inférieurs aux paiements qu'elle a reçus au même titre. Aussi, par ces interventions, l'Union économique a, d'une part, contracté des obligations dans sa monnaie, envers l'économie congolaise, mais s'est, d'autre part, constitué à due concurrence des créances sur des pays tiers (8).

Les créances nettes sur l'étranger nées de ces opérations intéressent surtout les comptes avec les pays d'Europe occidentale : en 1949 et 1950, ceux-ci ont réglé à l'Union économique, pour compte de la Colonie, des montants nets s'élevant respectivement à 3,6 et 4,1 milliards. Il semble d'ailleurs que ces courants aient perduré en 1951; ces opérations, qui ne se traduisent que partiellement dans les statistiques dou-

(8) Ce double mouvement dans la situation extérieure de l'Union économique n'est pas sans présenter d'analogie avec l'évolution survenue, en 1950 notamment, dans les comptes internationaux du Royaume-Uni. Celui-ci gère le pool de devises commun à la plupart des pays de la zone sterling. Dès lors, les excédents nets sur l'étranger réalisés par l'ensemble des pays participant au pool se sont traduits par un renforcement des réserves en devises du Royaume-Uni; dans le bilan des transactions internationales de ce pays en particu-

nières, expliquent en grande partie l'écart que l'on a pu observer entre la balance commerciale — donnée par celles-ci — avec les pays participant à l'Union Européenne des Paiements et les excédents nets dont a bénéficié, au sein de cette dernière, l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

* * *

lier, cet excédent a été compensé par un accroissement des engagements en livres vis-à-vis d'autres membres de la zone sterling. Bien que l'organisation et le fonctionnement de cette dernière et de ce qu'on peut appeler « la zone monétaire franc belge » (soit la Belgique, le Congo et le Ruanda-Urundi) diffèrent sensiblement du fait, notamment, de la séparation des réserves extérieures, les opérations de l'économie congolaise avec des pays tiers peuvent également, comme on l'a vu, engendrer des créances sur l'étranger au profit de la Métropole avec, en contrepartie, un engagement de celle-ci, dans sa monnaie, envers la Colonie.

Dans la balance générale des paiements de l'Union économique avec le reste du monde, les deux mouvements se compensent.

Tel ne serait pas le cas si l'on établissait la balance des paiements de la « zone monétaire franc belge » : dans celle-ci, seule l'augmentation des créances sur les pays tiers apparaîtrait comme une recette pour exportations de la zone. Une telle balance devrait d'ailleurs enregistrer les opérations directes du Congo et du Ruanda-Urundi avec les pays autres que la Métropole.

Si l'on choisit de procéder à l'établissement de la balance des paiements de l'Union économique, il faut évidemment enregistrer toutes les transactions en biens, services et capitaux avec les territoires coloniaux, et faire apparaître le mouvement qu'elles ont provoqué dans les avoirs et engagements officiels et bancaires vis-à-vis de l'économie congolaise. Toutes ces opérations interviennent dans la balance des paiements publiée ici. Ceci explique en partie certains écarts que l'on pourrait constater entre ces données et les estimations de source privée.

Le lecteur trouvera ci-après (9) les données statistiques classées suivant le schéma proposé par le Fonds Monétaire International (10).

* * *

BALANCE DES TRANSACTIONS COURANTES

La balance des transactions courantes qui, pour la première fois depuis la libération, s'était clôturée par un boni en 1949, se solde, en 1950, par un déficit de 9,4 milliards. C'est essentiellement l'évolution de la balance commerciale qui a déterminé ce retournement : elle intervient, *grosso modo*, pour 75 p. c. dans le total des recettes et dépenses courantes. Cependant l'élargissement du déficit des paiements pour prestations de services a contribué également à l'apparition du mali courant.

(Voir tableau II, page 68.)

Opérations sur marchandises

Par rapport à l'année antérieure, les courants de ventes et d'achats sont en progrès très net : le changement de signe de la balance commerciale ne provient pas d'un ralentissement des fournitures belgo-luxembourgeoises.

Les chiffres du tableau III donnent le détail des montants figurant en recettes et en dépenses.

TABEAU III

Balance des paiements de l'année 1950

Détail de la rubrique « Opérations sur marchandises »
(en millions de francs)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations et importations directes	77.088	84.307	— 7.129
Transit (marchandises passées sous propriété belgo-luxembourgeoise et recédées à l'étranger, qu'il y ait eu ou non transit matériel par le territoire de l'Union économique).....	5.890	4.251	+ 1.639
Travail à façon de produits et réparation de matériel.....	1.126	385	+ 741
Total...	84.104	88.943	— 4.839

Dans la valeur totale des marchandises acquises par l'Union économique interviennent les produits reçus des Etats-Unis d'Amérique en vertu du Programme de Relèvement Européen sous le régime *Government Procurement* et les biens obtenus de

(9) Cf. tableau-annexe, page 80.

(10) *International Monetary Fund — Balance of Payments Manual*. En raison de différences de méthode qui ont été précisées dans l'article cité à la note 6, les données publiées dans le présent *Bulletin*, quoique présentées suivant le schéma recommandé par le Fonds, ne coïncident pas exactement avec les montants que ce dernier publie au sujet des transactions internationales de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

l'Allemagne comme indemnités de réparation. La valeur des marchandises ayant fait l'objet d'opérations de troc a été ajoutée aux montants des paiements effectués ou reçus.

Suivant les recensements douaniers, les échanges ont laissé un déficit de 14,9 milliards. Dans ces relevés, les importations sont recensées à leur valeur c.i.f. et, par conséquent, cette balance commerciale incorpore du côté des dépenses le coût du service de transport reçu ; dans la mesure où ils ont été réglés à des transporteurs étrangers, ces frets sont imputés au poste « Transports » dans la balance des paiements qui enregistre les opérations sur marchandises pour la valeur f.o.b. des produits échangés. Pour que les comparaisons entre le recensement douanier et le relevé des paiements soient légitimes, il convient d'ajuster les statistiques douanières. Celles-ci doivent faire en outre l'objet de rectifications, de façon qu'elles couvrent plus exactement les échanges de marchandises ayant donné lieu à une transaction internationale (11).

Ainsi rectifiés, les montants des statistiques douanières se chiffrent à 92.670 millions aux importations (valeur f.o.b.) et à 85.360 millions aux exportations ; le déficit s'établit à 7.310 millions.

Ce solde est de près de 2,5 milliards plus élevé que le mali des règlements effectués. Cet écart peut provenir, pour partie, des imperfections du matériel statistique. En raison de son importance, on peut cependant admettre qu'il est révélateur d'un phénomène réel : des engagements commerciaux nets sont nés dans le chef de l'Union économique, et il est probable que cet endettement s'est produit dans les derniers mois de 1950. En effet, si les délais de paiement accordés ne se sont pas modifiés au cours de l'année, la masse des achats non encore acquittés à la fin de 1950 doit accuser une augmentation par rapport à la période correspondante de l'année antérieure en raison du gonflement des courants d'importation ; de plus, comme le déficit commercial des deux derniers trimestres de 1950 est supérieur à celui des derniers mois de 1949, cette augmentation des engagements commerciaux contractés en fin d'année l'emporte, toutes autres choses étant égales, sur celle des crédits consentis à leurs clients par les fournisseurs belgo-luxembourgeois.

(11) Les relevés du Commerce spécial recensent, en effet, la valeur des marchandises ayant passé les frontières de l'U.E.B.L. sans qu'il y ait transfert de propriété entre résidents étrangers et belgo-luxembourgeois. Par exemple, les marchandises envoyées pour le travail à façon dans l'U.E.B.L. : ce fut le cas, au cours des dernières années, du matériel roulant de chemin de fer expédié aux fins de réparation ; c'est le cas permanent des matières premières congolaises, qui restent propriété des producteurs coloniaux, bien qu'elles soient traitées dans l'U.E.B.L. et expédiées à l'étranger par les soins de celle-ci. Par ailleurs, la statistique douanière ne couvre pas certaines opérations sur marchandises avec l'étranger qui donnent cependant lieu à transfert de propriété ; c'est le cas des achats et ventes de gaz et d'énergie électrique ou des fournitures de réparations livrées par l'Allemagne. C'est également le cas des opérations de *cross trade*, c'est-à-dire des transactions commerciales effectuées par des résidents belgo-luxembourgeois avec l'étranger sous forme d'achats et de ventes de marchandises, sans que ces marchandises passent par le territoire de l'U.E.B.L.

TABLEAU IV

Commerce spécial de l'U.E.B.I.

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations	Exportations	Balance
Troisième trimestre de 1949	6.356	6.444	+ 88
Quatrième trimestre de 1949	7.189	5.937	- 1.252
Premier trimestre de 1950	7.216	6.693	- 523
Deuxième trimestre de 1950	7.429	6.284	- 1.145
Troisième trimestre de 1950	7.372	5.594	- 1.778
Quatrième trimestre de 1950	10.130	8.734	- 1.396

Ces indications témoignent de fluctuations probables des obligations des particuliers envers l'étranger; elles ne sont cependant que très partielles et même leur ordre de grandeur reste sujet à caution. Pour le surplus, la méthode de calcul ne permet pas de préciser le montant des engagements contractés dans chacune des devises en particulier. Aussi a-t-on jugé opportun de n'enregistrer dans la statistique de la balance des paiements que les montants des transactions commerciales acquittées en 1950.

* * *

Prestations de services

Les recettes et les dépenses effectuées au titre de prestations de services atteignent également des chiffres plus élevés en 1950 qu'en 1949; l'accroissement des dépenses est le plus considérable: le déficit atteint 5,7 milliards contre 3,2 milliards l'année antérieure.

En raison de l'importance relative des montants qui n'ont pu être ventilés et qui ont été enregistrés sous la rubrique « Divers », il serait contre-indiqué de donner une portée trop précise aux mouvements constatés dans les diverses rubriques qui groupent les transactions sur services.

Néanmoins, on peut attribuer l'aggravation du déficit au mouvement des recettes et dépenses de transport. La majoration des dépenses de transport provient, pour partie, de l'accroissement des quantités importées et, pour partie, du renchérissement des frets, maritimes notamment, qui se produit au moment où les importations sont le plus abondantes.

On retiendra également le détournement du trafic maritime vers les ports des pays limitrophes pendant la grève des dockers de juillet-août: des frais de manutention et d'acheminement ont dû être réglés à l'étranger, qui, sans cette circonstance, auraient constitué autant de paiements entre résidents.

TABLEAU V

Indices des quantités importées
et des frets maritimes

Moyennes mensuelles	Indice des quantités importées (1)	Indice des frets maritimes (2)
Année 1949	68,8	283
Premier trimestre de 1950	69,2	242
Deuxième trimestre de 1950	74,0	243
Troisième trimestre de 1950	68,7	281
Quatrième trimestre de 1950	91,9	321

(1) Commerce spécial et Transit cumulés. Base: 1936-1938 = 100.
Source: Institut National de Statistique.

(2) Atlantique et Méditerranée. Base: 1936-1938 = 100.
Source: Institut de Recherches économiques et sociales.

Ces mêmes événements semblent d'ailleurs expliquer la stagnation des recettes de transport. Les exportations belges sont généralement opérées f.o.b.; elles sont en grande partie transportées sous pavillon étranger; si l'expédition a lieu par chemin de fer, le parcours en territoire belge est forcément réduit. Aussi, à côté des recettes de la flotte maritime et de la batellerie, c'est l'activité des ports belges qui fournit le principal des services de transport rendus à l'étranger; or, le trafic maritime à l'entrée, à Anvers et à Gand, représente en 1950 un tonnage inférieur à celui de 1949, en dépit de l'augmentation des quantités de marchandises entrées dans l'Union économique.

TABLEAU VI

Trafic maritime aux ports d'Anvers et de Gand
et quantités de marchandises importées
dans le territoire de l'U.E.B.I.

Source: Institut National de Statistique.

Année	Ports d'Anvers et de Gand		Quantités importées dans l'U.E.B.I. (milliers de tonnes) (1)
	Nombre de navires entrés	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
1949	10.791	12.891	35.100
1950	11.151	11.741	38.633

(1) Commerce spécial et Transit.

Certaines entreprises de transport — notamment les sociétés de chemins de fer de différents pays européens — procèdent à des compensations de leurs comptes internationaux réciproques, les soldes seuls donnant lieu à transfert; des compagnies de navigation étrangères installées dans l'Union économique font face à des dépenses portuaires ou autres de leurs steamers vraisemblablement à l'aide de leurs recettes en francs belges. Il est encore d'autres cas où des compensations du même genre ont lieu. Les montants compensés échappent au recensement et les niveaux absolus des recettes et dépenses de transport sont

réduits d'autant; le solde n'en est évidemment pas affecté. D'ailleurs, on a pu procéder à une rectification partielle de cette lacune dans le recensement des paiements en ajoutant aux chiffres des recettes et des dépenses de transport recensés la valeur des provisions de bord embarquées dans les ports belges par les navires étrangers dont on peut supposer qu'elles ont été payées par prélèvement sur les recettes en francs belges des compagnies : ces ventes portent sur 362 millions.

Les *Voyages à l'étranger* ont donné lieu à une sortie nette de devises du même ordre de grandeur qu'en 1949; recettes et dépenses sont en progrès, mais leur accroissement se compense. Les cessions de devises par les touristes américains et français se sont assez sensiblement accrues.

Les résidents belgo-luxembourgeois ont décaissé davantage de francs français, de livres et de dollars au cours de leurs déplacements.

Les montants inscrits sous cette rubrique ne tiennent cependant pas compte de tous les billets belges emportés à l'étranger par les résidents ou rapatriés par les étrangers lors de leurs séjours dans l'Union économique, ni des achats et ventes de devises sur les marchés parallèles. Il est impossible d'évaluer avec certitude ces montants, mais il n'est pas exclu qu'encore une fois, une certaine compensation s'opère. Néanmoins, les données recensées ne peuvent être considérées comme reflétant exactement les mouvements globaux des paiements touristiques.

Les recettes nettes au titre des *Rémunérations du travail* sont inchangées en 1950. D'une part, les rémunérations rapatriées en Belgique ont légèrement diminué. Ce mouvement n'affecte pas la masse des salaires des frontaliers travaillant en France : la contraction de leur effectif a été compensée par un relèvement des salaires individuels. Ce sont les rémunérations globales rapatriées par les ouvriers saison-

niers allant s'occuper en France et par les frontaliers employés aux Pays-Bas, qui ont fléchi.

Mais, d'autre part, les montants renvoyés dans leur pays par les ouvriers venus travailler en Belgique sont moins importants : le nombre de ces travailleurs se réduit jusqu'en septembre et, malgré une reprise de l'embauche de main-d'œuvre étrangère dans les derniers mois, son effectif reste inférieur au chiffre du début de 1950.

Encaissements et paiements de *Revenus d'investissements* par voie de transferts bancaires s'équilibrent à peu près. La majoration légère des versements effectués à ce titre à l'étranger peut s'expliquer par l'augmentation des bénéficiaires répartis par les entreprises belgo-luxembourgeoises. Aux entrées, les revenus en francs français ont été plus importants; au contraire, les revenus sterling rapatriés ont fléchi par rapport à 1949; il est vraisemblable que la partie des revenus qui est conservée à l'étranger et échappe au recensement s'est accrue, les bénéficiaires spéculant sur une réévaluation de la livre.

Le solde des règlements classés sous la rubrique *Divers* ne s'est guère modifié non plus par rapport à l'année précédente. Les montants en sont assez importants : les recettes atteignent 4 milliards, mais les dépenses — 4,9 milliards environ — leur sont encore supérieures.

Le tableau VII ci-après donne quelques détails quant aux catégories d'opérations qui ont été rangées sous cet intitulé.

* * *

Donations (12)

Comme en 1949, l'Union économique a enregistré un solde net de *Donations*. Ces transferts unilatéraux se sont même accrus : ils compensent, à concu-

(12) Cf. rubrique 9. au tableau-annexe (page 80).

TABLEAU VII

Balance des paiements des années 1949 et 1950

Détail des « Prestations de Services divers »
(en millions de francs)

Nature des prestations	Année 1949			Année 1950		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Primes et indemnités d'assurances.....	775	896	— 121	818	888	— 70
Transactions gouvernementales non comprises ailleurs.....	396	1.066	— 670	347	554	— 207
Courtages et commissions.....	642	1.062	— 420	764	1.159	— 395
Redevances pour films cinématographiques.....	8	225	— 217	1	236	— 235
Brevets et droits d'auteur.....	42	273	— 231	51	371	— 320
Or non monétaire.....	—	42	— 42	147	—	+ 147
Autres divers.....	2.138	1.436	+ 702	1.856	1.630	+ 226
Total...	4.001	5.000	— 999	3.984	4.838	— 854

rence de plus d'un milliard, le déficit laissé par les opérations sur biens et services.

Les *envois privés de fonds* (dons, soutiens, fonds de migrants) consistent principalement, aux recettes, en rapatriements de fonds par les coloniaux et, aux dépenses, en subsides divers versés à des personnes et institutions coloniales.

Les indemnités de *réparations* reçues de l'Allemagne représentent une valeur de 155 millions.

Parmi les dons *gouvernementaux* figurent des dons du Trésor colonial — 11 millions — en faveur d'organismes métropolitains.

Pour le surplus, cette rubrique n'enregistre que les transferts non assortis d'obligation de remboursement, effectués soit dans le cadre du mécanisme de l'aide conditionnelle, soit en vertu de l'accord instituant l'Union Européenne des Paiements.

En vertu du second accord de paiements et de compensations entre les pays européens, conclu pour l'exercice 1949-1950 du Programme de Relèvement Européen, l'Union économique a accordé effectivement aux pays participants, au cours de l'année 1950, des droits de tirage pour un montant de 6.769 millions (13).

D'autre part, lors de la constitution de l'Union Européenne des Paiements, l'Union économique, considérée comme créancier structurel, a accepté de mettre à la disposition de l'Union la contre-valeur en monnaie nationale de l'aide conditionnelle qu'elle recevrait de l'*Economic Cooperation Administration*. Cette « position débitrice initiale » n'était pas établie de manière irrévocable, son montant définitif devant dépendre de l'aide qui serait allouée par les Etats-Unis à la Belgique et au Luxembourg. La position débitrice avait été fixée provisoirement à 44 mil-

(13) Le montant des droits de tirage exercés entre le 1^{er} janvier 1950 et le 30 juin 1950 s'est élevé à 7.490 millions; divers remboursements, formant un total de 721 millions, ont été opérés, à la fin de l'exercice, sur les droits de tirage antérieurement exercés par la Grande-Bretagne.

lions de dollars, soit 2.202 millions de francs belges (14), pour les deux exercices allant du 1^{er} juillet 1950 au 30 juin 1952.

Les dons officiels consentis par l'Union économique au cours de l'année 1950 s'élèvent donc, au total, à 8.971 millions.

L'octroi des droits de tirage et la position débitrice initiale ayant pour contrepartie la délivrance par l'*Economic Cooperation Administration* d'allocations fermes au titre de dons, un montant équivalent au total des donations accordées par l'Union économique a été inscrit au crédit de la balance courante (soit 8.971 millions) (15).

* * *

MOUVEMENT DES CAPITAUX ET DE L'OR MONETAIRE

Secteur privé

Les opérations du secteur privé se soldent par une augmentation des avoirs nets extérieurs de l'ordre de 5 milliards, contre une diminution de ces avoirs de 0,8 milliard en 1949.

Les *rapatriements nets* d'avoirs ne portent plus, comme en 1949, que sur un montant restreint; au cours des premières années d'après-guerre, ce désinvestissement extérieur avait assuré dans une large

(14) La « position débitrice initiale » a été intégralement utilisée; le 15 juillet 1951, elle a été ramenée à 29.375 milliers de dollars, et les montants des crédits consentis à l'U.E.P. par l'Union économique et de l'or reçu par cette dernière ont été ajustés à la nouvelle répartition du quota.

(15) Les montants effectivement remboursés par l'E.C.A. sur les allocations fermes accordées se sont élevés, en 1950, à 9.528 millions de francs; la différence de 557 millions (cf. tableau XIII) constitue, en fait, la diminution d'une créance sur l'E.C.A. qui existait à la fin de l'année 1949; elle figure dans le mouvement des réserves de change.

La position débitrice initiale ayant été utilisée à concurrence de 390 millions seulement au 31 décembre 1950, le montant non encore prélevé — 1.812 millions — de la donation accordée par l'Union économique constituait au 31 décembre 1950 un engagement dans le chef de cette dernière; il figure dans le mouvement des réserves de change.

TABLEAU VIII

Balance des paiements des années 1949 et 1950 Détail des opérations en compte Capital du secteur privé (en milliards de francs)

Nature des opérations	Année 1949			Année 1950		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Rapatriements d'avoirs	0,9	0,2	+ 0,7	0,8	0,1	+ 0,7
Investissements, prêts, remboursements de prêts	1,8	1,7	+ 0,1	3,0	8,7	- 5,7
Total...	2,7	1,9	+ 0,8	3,8	8,8	(1) - 5,0

(1) Ce montant figure dans le tableau-annexe, aux rubriques 11 et 12.

mesure le financement du déficit courant, puisqu'aussi bien, il s'était élevé à 11,6 milliards en 1947 et à 3,9 milliards en 1948.

Les investissements, prêts, remboursements de prêts privés, qui s'équilibraient en 1949, se sont, au contraire, traduits par une sortie nette de capitaux de l'ordre de 5,7 milliards en 1950. Les transactions qui aboutissent à ce solde ont porté sur des montants particulièrement élevés. Les sorties ont atteint 8,8 milliards. Dans ce chiffre est compris le montant — près de 1,9 milliard — des souscriptions de résidents belgo-luxembourgeois aux emprunts émis par la Colonie sur le marché intérieur en mars et en novembre 1950. D'autres investissements privés ont été effectués dans l'économie congolaise par des résidents belgo-luxembourgeois au cours de l'année : ils interviennent pour 0,8 milliard dans le montant des sorties brutes. Celles-ci comprennent encore les opérations ayant dû être préalablement autorisées par l'Institut du Change — environ 2,7 milliards — et enfin un montant de 3,3 milliards de transferts effectués, surtout pendant le second semestre de l'année 1950, qui se sont reflétés dans l'ampleur prise par les mouvements de billets belges renvoyés par l'étranger. Par ailleurs,

les investissements bruts effectués par l'étranger dans l'Union économique se sont montés à 3,1 milliards.

A défaut de documentation, on ne peut guère déterminer l'ampleur des variations de l'ensemble de la situation active et passive du secteur privé vis-à-vis de l'étranger. On a fait allusion, ci-avant, à la probabilité d'une augmentation des engagements commerciaux extérieurs des importateurs belgo-luxembourgeois.

* * *

Secteur officiel et bancaire

Quant au secteur officiel et bancaire, ses avoirs nets extérieurs ont été amputés de 14,6 millions au cours de l'exercice; en 1949, ils s'étaient renforcés à concurrence de 5,4 milliards.

On peut dresser le tableau schématique suivant de cette évolution, de façon à faire apparaître les composantes de ce mouvement en distinguant entre long terme et court terme, avoirs et engagements.

TABLEAU IX

Balance des paiements des années 1949 et 1950 (1)

Mouvement de la situation active et passive du secteur officiel et bancaire

(en millions de francs)

	1949		1950	
	Avoirs extérieurs	Engagements extérieurs	Avoirs extérieurs	Engagements extérieurs
Prêts et emprunts à long terme	+ 106	+ 975	+ 1.811 (2)	— 663 (2)
Avoirs extérieurs à court terme	+ 390	— 5.900	— 6.695 (3)	+ 10.343 (4)
(dont or monétaire)	(+ 3.249)		(— 5.631)	
	+ 496	— 4.925	— 4.884	+ 9.680
Diminution (—) ou augmentation (+) totale des avoirs nets	+ 5.421		— 14.564	

(1) Cfr. tableau-annexe. Rubriques 13, 14 et 15.

(2) Pour le détail de ces chiffres, cfr. tableau-annexe. Rubriques 13.1, 13.2 et 13.3.

(3) Pour le détail de ce chiffre, cfr. tableau-annexe. Rubriques 14.1, 14.4 et 15.

(4) Pour le détail de ce chiffre, cfr. tableau-annexe. Rubriques 14.1, 14.2, 14.3 et 14.4.

MOUVEMENT DES CAPITAUX A LONG TERME

Les engagements s'étaient accrus, par solde, de près de 975 millions en 1949; ils ont subi une réduction de 663 millions en 1950. Le seul emprunt contracté au cours de l'année est celui que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a placé en Suisse en février, pour un montant de 50 millions de francs suisses, soit 549 millions de francs belges. Cet endettement nouveau a été plus que compensé par les remboursements opérés par suite des amortissements contractuels sur emprunts des pouvoirs publics et de l'apurement de

la dette du Gouvernement belge envers le Gouvernement canadien; ces remboursements, ensemble, ont provoqué des sorties de devises s'élevant à 1.219 millions.

Les avoirs extérieurs se sont renforcés de 1.811 millions; le Trésor a consenti aux Pays-Bas un prêt de 1,9 milliard en vertu de l'accord intereuropéen de paiements et de compensations de 1949 et a reçu un remboursement de 89 millions, effectué par le Royaume-Uni sur le crédit qui lui avait été accordé en 1949, en vertu du même accord.

Au total, au cours de l'année 1950, les institutions officielles ont donc été amenées, par le jeu des conventions internationales auxquelles elles avaient souscrit, à consacrer un montant de 2.474 millions de leurs disponibilités à accroître leurs créances nettes sur l'étranger.

* * *

MOUVEMENT DES CAPITAUX A COURT TERME ET DE L'ENCAISSE MÉTALLIQUE

Les créances nettes à court terme sur l'étranger et l'encaisse métallique ont subi une sensible contraction en 1950; elles se sont réduites à concurrence de 17 milliards : les avoirs à court terme et l'encaisse métallique ont diminué de 6,7 milliards, les engagements à court terme envers l'étranger se sont accrus de 10,3 milliards.

Si, en vue d'isoler le mouvement des avoirs et des engagements de la Banque Nationale et des banques privées, on fait abstraction du jeu des certificats de Trésorerie détenus par les banques étrangères ou par les organismes internationaux, on observe que les réserves de change nettes du système bancaire ont diminué de 10,7 milliards au cours de l'année; la position de la balance des paiements a donc, comme on l'a rappelé antérieurement, influencé le stock monétaire dans le sens de la contraction.

Accords de paiement

Les avoirs en accords de paiement se sont réduits, d'une année à l'autre, à concurrence de 1.514 millions; la diminution intéresse principalement les créances sur le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Argentine; les avoirs en francs français se sont, par contre, sensiblement accrus. L'évolution observée fut influencée par le remboursement d'une partie importante des créances détenues sur les pays participants au moment de la création de l'Union Européenne des Paiements : ces avoirs, qui s'élevaient à 6,9 milliards au 30 juin 1950, n'atteignaient plus que 3,9 milliards à la fin de l'année. La contraction, due tant au jeu des amortissements contractuels qu'à l'utilisation d'une fraction des créances à l'apurement du déficit enregistré par l'Union économique belgo-luxembourgeoise dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements pendant la période s'étendant de juillet à octobre, a porté principalement sur les avoirs en livres sterling et en florins des Pays-Bas.

Les engagements en accords de paiement ont augmenté de 2.145 millions. Cet accroissement est dû à concurrence de 333 millions à l'évolution des accords bilatéraux, et spécialement à l'apparition d'un solde débiteur dans le cadre de l'accord de paiement conclu par l'Union économique avec le Royaume-Uni. En outre, à côté des engagements existant en accords de paiement bilatéraux, il convient de mentionner les avoirs en francs belges détenus par l'Union Européenne des Paiements et correspondant au solde non utilisé de la position débitrice initiale de l'Union

TABLEAU X

Evolution des avoirs nets de l'U.E.B.L. en accords de paiement Année 1950 (en millions de francs)

	Montant au 31 décem- bre 1949	Montant au 31 décem- bre 1950	Mouve- ment au cours de l'année
1. Avoirs sur l'étranger	8.541 (1)	7.027	-1.514 (2)
2. Engagements envers l'étran- ger (3)	2.044 (1)	2.377	+ 333
3. Engagements envers l'Union Européenne des Paiements	—	1.812	+1.812
4. Engagements totaux (4 = 2 + 3)	2.044	4.189	+2.145 (2)
5. Avoirs nets (5 = 1 - 4)	6.497	2.838	-3.659

(1) Compte tenu des ajustements effectués à la suite de l'allègement monétaire de 1949 et comptabilisés au cours de l'année 1950.

(2) Tableau-annexe. Rubrique 14.1.

(3) Y compris les engagements représentés par des certificats de Trésorerie, mais non compris les engagements envers l'Union Européenne des Paiements.

économique belgo-luxembourgeoise dans cet organisme. A fin décembre 1950, le montant primitif de 2.202 millions avait été ramené à 1.812 millions par le jeu du financement de l'excédent observé en novembre dans les relations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec les pays membres de l'Union Européenne des Paiements.

Au total, les avoirs nets en accords de paiement se sont contractés à concurrence de 3.659 millions.

Engagements envers le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement

TABLEAU XI

Opérations de l'U.E.B.L. avec le Fonds Monétaire International Année 1950 (en millions de francs)

	Mouve- ment des engage- ments envers le F.M.I. représentés par des certificats de Trésorerie	Mouve- ment des enga- gements à vue envers le F.M.I.	Mouve- ment total des engage- ments envers le F.M.I.
1. Exécution des obligations de rachat de la Belgique	- 1.029	— 3	-1.032
2. Abaissement des avoirs à vue du F.M.I. de 10 à 1 p. c. du quota des Etats membres	+ 1.060	- 1.060	—
3. Versement en or effectué par le Grand-Duché de Luxem- bourg	— 8	—	— 8
4. Total	+ 23	- 1.063	-1.040 (1)

(1) Ce montant est inclus dans l'inscription portée à la rubrique 14.2 du tableau-annexe.

En janvier de l'année sous revue, la Belgique s'est acquittée de ses obligations de rachat envers le Fonds Monétaire International par un versement en or et en dollars des Etats-Unis; en août, le Fonds Monétaire a pris la décision de ramener ses avoirs à vue de 10 à 1 p. c. des quotas belge et luxembourgeois et d'investir la différence en certificats de Trésorerie; enfin, le Grand-Duché de Luxembourg a cédé un petit montant d'or au Fonds Monétaire, contre remise de certificats de Trésorerie. Ces diverses opérations ont abouti à contracter de 1.040 millions les engagements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise envers le Fonds Monétaire International. Par ailleurs, diverses transactions de faible import ont conduit à une augmentation de 4 millions des engagements de l'Union économique envers la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

C'est donc, au total, une diminution d'engagements de 1.036 millions qui traduit dans la balance des paiements le solde des opérations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec les organismes de Bretton Woods (16).

Autres engagements envers des institutions officielles et bancaires

Ces engagements se sont accrus très considérablement: l'augmentation s'établit à 9.381 millions.

Parmi les composantes de ce mouvement, on relève tout d'abord l'endettement net envers la *Banque des Règlements Internationaux*, soit 987 millions.

TABLEAU XII

Evolution des engagements envers les institutions officielles et bancaires (1)

Année 1950
(en millions de francs)

Nature des engagements	Mouvement au cours de l'année
1. Endettement net envers la Banque des Règlements Internationaux	+ 987
2. Engagements en arrangements financiers	+ 1.247
3. Certificats de Trésorerie détenus, en dehors des accords de paiement, par les banques coloniales et étrangères	+ 4.817
4. Accroissement des engagements bancaires envers les banques coloniales et étrangères	+ 2.330
5. Total	+ 9.381 (2)

(1) A l'exclusion des engagements en accords de paiement et des engagements envers le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

(2) Tableau-annexe. Rubrique 14.3.

Y figure également l'évolution des engagements de la Banque Nationale dans le cadre d'*arrangements*

(16) Tableau-annexe. Rubrique 14.2.

financiers conclus avec divers pays. Ces arrangements financiers n'ont pas, techniquement, les caractères propres aux accords de paiement, et c'est pourquoi ils font, depuis décembre 1950, l'objet d'un relevé distinct. Les engagements en arrangements financiers s'élevaient à 1.247 millions à fin 1950; leur accroissement, au cours de l'année, qui se réduit à un milliard de francs environ si l'on tient compte des montants comptabilisés à fin 1949 dans la rubrique réservée aux accords de paiement, s'explique principalement par l'augmentation des engagements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise envers l'Argentine.

Le montant des *certificats de Trésorerie détenus, en dehors des accords de paiement*, par les banques coloniales et étrangères s'est accru à concurrence de 4.817 millions. Ce chiffre comprend notamment les certificats acquis par la Banque du Congo Belge en représentation d'une fraction du produit des emprunts émis par la Colonie et des certificats en francs suisses, d'une valeur globale de 505 millions, détenus par diverses banques suisses.

Enfin, les *engagements des banques belgo-luxembourgeoises envers leurs correspondants coloniaux et étrangers* se sont accrus de 2.330 millions.

Autres avoirs et engagements

Les avoirs sur l'étranger comptabilisés en dehors des accords de paiement se sont accrus à concurrence de 450 millions (17). L'augmentation des avoirs en devises et en francs belges détenus par la Banque Nationale et les banques privées s'établit à 1.007 millions: une certaine contraction des avoirs en dollars des Etats-Unis a été plus que compensée par une majoration des encaisses en francs suisses et, surtout, en livres sterling. Par contre, la créance en dollars des Etats-Unis que l'Union économique belgo-luxembourgeoise détient sur l'Administration de Coopération Economique s'est réduite de 557 millions. Cette créance correspond à la fraction non encore encaissée des *firm allotments* accordés par l'Administration de Coopération Economique en contrepartie, soit des droits de tirage nets exercés sur l'Union, soit de la position débitrice initiale de celle-ci dans l'Union Européenne des Paiements.

TABLEAU XIII

Evolution de la créance de l'U.E.B.L. sur l'E.C.A.

Année 1950
(en millions de francs)

I. Firm allotments octroyés par l'E.C.A.	
1° Droits de tirage nets exercés par les pays participants en 1950 (Exercice 1949-1950)	6.769
2° Position débitrice initiale de l'U.E.B.L. dans l'U.E.P.	2.202
3° Total	8.971
II. Paiement effectif de Firm allotments octroyés par l'E.C.A.	
	9.528
III. Réduction de la créance de l'U.E.B.L. sur l'E.C.A. (III = II - I)	
	557

(17) Tableau-annexe. Rubrique 14.4.

Quant aux engagements envers les résidents étrangers n'ayant pas le caractère d'institutions officielles ou de banques, ils ont diminué de 147 millions.

Or monétaire

Le financement des transactions internationales de l'Union économique belgo-luxembourgeoise a exigé, en 1950, un prélèvement de 5.631 millions sur les réserves métalliques (18). Il y a lieu de noter, toutefois, que la réévaluation des encaisses-or sur la base de la nouvelle parité conférée en septembre 1949 au franc belge et au franc luxembourgeois a eu lieu en 1950 : la plus-value en résultant — soit 4.434 millions — a réduit à due concurrence la diminution de la valeur comptable des encaisses : celle-ci est tombée de 30.714 millions à fin 1949 à 29.517 millions à fin 1950, ce qui consacre une contraction de 1.197 millions.

* * *

(18) Tableau-annexe. Rubrique 15.

RETROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DES BALANCES DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE DE 1947 A 1950

Balances générales

Les balances des paiements générales de l'Union économique au cours des années 1947 à 1950 sont présentées sous une forme synthétique dans le tableau XIV.

Ces balances ont été analysées en détail ici-même (19); il n'est pas sans intérêt néanmoins, en guise de conclusion à cet exposé, de retracer leur évolution générale et, par ce rapprochement, de dégager plus spécialement les traits propres aux paiements extérieurs de 1950.

(19) Cf. *Bulletin d'Information*, avril 1949; septembre 1949; juillet-août 1950.

TABLEAU XIV

**Evolution et financement de la balance générale des paiements
de l'Union économique belgo-luxembourgeoise**
Années 1947 à 1950
(en milliards de francs)

	1947	1948	1949	1950
1. Solde des opérations sur marchandises	— 17,8	— 5,2	+ 7,5	— 4,8
2. Solde des opérations invisibles sur biens et services...	+ 3,8	— 2,8	— 3,2	— 5,7
3. Solde des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	— 14,0	— 8,0	+ 4,3	— 10,5
4. Solde du mouvement des capitaux privés	+ 10,7	+ 4,1	+ 0,8	— 5,0
5. Solde des donations	+ 0,6	+ 1,0	+ 0,6	+ 1,1
6. Erreurs et omissions	+ 0,5	— 0,4	— 0,4	— 0,1
7. Solde à financer (7 = 3 + 4 + 5 + 6)	— 2,2	— 3,3	+ 5,3	— 14,5
8. Opérations avec les organismes de Bretton Woods....	— 2,0	+ 0,5	+ 0,8	— 1,0
9. Prêts ou emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire (emprunts +; prêts nouveaux et amortisse- ment d'emprunts —).....	— 1,9	+ 1,3	+ 0,1	— 2,5
10. Mouvement des avoirs nets à court terme (diminution +; augmentation —) :				
a) en accords de paiement	— 4,3	+ 0,5	+ 1,8	+ 3,6
b) hors accords de paiement	+ 4,3	+ 2,2	— 4,8	+ 8,8
c) encaisse-or	+ 6,1	— 1,2	— 3,2	+ 5,6
d) total	+ 6,1	+ 1,5	— 6,2	+ 18,0
11. Total des opérations de financement (11 = 8 + 9 + 10)	+ 2,2	+ 3,3	— 5,3	+ 14,5

La *balance commerciale* revient vers l'équilibre au cours des années 1947 et 1948 : la reconstitution des stocks du pays s'achève et les pressions inflationnistes internes vont en s'atténuant; en 1949, pour la première fois depuis la guerre, les échanges de marchandises se clôturent par un excédent en faveur de l'Union économique; ce boni peut paraître assez exceptionnel : il faut cependant tenir compte de ce que les importations sont enregistrées ici à leur valeur f.o.b., donc frets non compris.

En 1950, le renversement conjoncturel provoque un mouvement d'expansion dans l'économie belgo-luxembourgeoise; celui-ci détermine la réapparition d'un déficit commercial du même ordre de grandeur qu'en 1948. On a fait mention, au début de cet article, des phénomènes qui avaient provoqué le déséquilibre des transactions sur marchandises : il s'avère d'autant plus large que le relevé des paiements extérieurs est clôturé à la fin de l'année civile, c'est-à-dire au moment où les exportations de l'Union économique

commencent à se redresser à leur tour, sous les incitations conjoncturelles.

L'allure des *opérations sur services* — en ce compris les revenus des capitaux — est plus régulière : le boni observé en 1947 a fait place à un déficit croissant; certaines rentrées exceptionnelles — comme le règlement de dépenses militaires de gouvernements étrangers — intervenaient encore dans les comptes de 1947; depuis 1948, les recettes au titre des rémunérations du travail se sont réduites; au contraire, les paiements de revenus de capitaux effectués par l'Union économique sont en augmentation. En 1950, l'aggravation du déséquilibre des transactions sur services porte essentiellement, comme on l'a vu, sur les règlements de prestations de transport : les rentrées de ce chef sont demeurées inchangées, tandis que les dépenses croissaient, par suite de la hausse des frets, du gonflement des courants d'achats et du détournement du trafic maritime en juillet-août 1950.

L'évolution du solde des *mouvements des capitaux privés* est caractéristique : au cours des premières années d'après-guerre, on a observé un courant vers l'Union économique de capitaux rapatriés par des résidents : il s'agissait d'arriérés de revenus ou de capitaux flottants réfugiés à l'étranger au début de la guerre. Cet apport, qui, pendant cette période de restauration, a constitué un appoint considérable pour le financement du déficit courant, s'est tari progressivement et, en 1949, entrées et sorties de capitaux privés s'équilibraient pratiquement. En 1950, au contraire, les mouvements de capitaux privés se sont clôturés par une sortie nette de 5 milliards; on en a rappelé les composantes.

Au cours de chacune des années envisagées, des *Donations nettes* ont été reçues par l'Union économique : elles proviennent, pour une bonne partie, des transferts de fonds opérés par des coloniaux.

Si l'on envisage l'ensemble formé par les opérations sur biens et services, les donations et les mouvements de capitaux privés, on constatera qu'en 1947 et en 1948, le solde à financer par les organismes officiels et bancaires restait assez limité : en 1947, les rapatriements et autres entrées nets de capitaux avaient compensé, à concurrence de 10,7 milliards, le déficit des transactions sur biens et services — 14 milliards. En 1948, le mali laissé par ces transactions était ramené à un montant plus bas — 8 milliards — et les entrées nettes de capitaux, également en diminution, portaient sur plus de 4 milliards. En 1949, le solde à financer consistait en un excédent. En 1950, comme on l'a vu, toutes les catégories d'opérations se sont clôturées — à l'exception des donations — par un déficit; aussi, le solde négatif à financer est-il particulièrement élevé : il atteint 14,5 milliards.

Dans leur ensemble, les mouvements des *avoirs et engagements extérieurs des organismes officiels et bancaires* ont assuré le financement des soldes décrits

ci-dessus, comme il ressort des chiffres figurant à la ligne 11 du tableau XIII. Mais les diverses catégories d'avoirs ou d'engagements extérieurs évoluent dans la plupart des cas de manière divergente : en effet, le solde global des transactions avec le reste du monde est la somme de déficits et de bonis partiels résultant des règlements effectués par l'Union économique dans chaque devise en particulier.

Ainsi, en 1950, bien que ce solde global soit largement négatif, les opérations avec les organismes internationaux de Bretton Woods aboutissent à une sortie nette de capitaux par suite de l'exécution de l'obligation de rachat vis-à-vis du Fonds Monétaire; il en est de même des prêts et emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire, essentiellement en conséquence de l'octroi de crédits aux Pays-Bas. Aussi, toutes les catégories d'avoirs extérieurs disponibles à vue ou à court terme ont-elles fait l'objet de prélèvements : aussi bien les avoirs en accords de paiement que les avoirs hors accords et que l'encaisse-or ont été utilisés pour financer le déficit; tel n'avait pas été le cas au cours des trois années précédentes.

* * *

On vient de faire allusion au problème particulier que pose, lors des opérations de financement des institutions officielles, l'état des comptes internationaux réglés dans chaque devise en particulier.

Ci-après, nous donnerons un bref commentaire des balances partielles de l'Union en dollars des Etats-Unis et en devises des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Balances en dollars des Etats-Unis

Comme au cours des années 1947 à 1949, la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en dollars des Etats-Unis s'est clôturée en déficit en 1950; les opérations sur marchandises, parmi lesquelles figurent des transactions, d'ailleurs très peu importantes, effectuées pour compte de la Colonie, ont laissé un mali moins élevé que pendant les années antérieures : le mouvement d'accroissement des recettes et de contraction des dépenses observé depuis 1948 s'est poursuivi. Le déficit résultant de l'ensemble des transactions sur biens et services est également en sensible réduction. Par contre, l'apport résultant du mouvement des capitaux privés, qui s'était réduit progressivement de 1947 à 1949 en raison de la diminution graduelle du rapatriement des arriérés de revenus capitalisés pendant les hostilités, a fait place à un léger déficit en 1950; de plus, les arbitrages privés se sont traduits par une sortie appréciable de dollars des Etats-Unis. Au total, le déficit en dollars des Etats-Unis a été du même ordre de grandeur qu'en 1948 et en 1949 : 11,9 milliards, contre 11 milliards en 1949 et 11,6 milliards en 1948.

TABLEAU XV

Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en dollars des Etats-Unis

Années 1947 à 1950

(en milliards de francs)

	1947	1948	1949	1950
A. — Composantes du déficit en dollars des Etats-Unis.				
1. Opérations sur marchandises (1) :				
a) recettes	+ 6,1	+ 9,8	+ 10,3	+ 11,2
b) dépenses	— 30,5	— 22,0	— 19,8	— 18,4
c) solde	— 24,4	— 12,2	— 9,5	— 7,2
2. Solde des opérations invisibles sur biens et services	— 0,6	— 1,3	— 1,9	— 2,2
3. Solde des transactions sur biens et services (3 = 1c + 2)	— 25,0	— 13,5	— 11,4	— 9,4
4. Solde du mouvement des capitaux privés	+ 4,6	+ 1,8	+ 0,2	— 0,1
5. Solde des arbitrages privés	—	—	+ 0,3	— 1,8
6. Erreurs et omissions	+ 0,5	+ 0,1	— 0,1	— 0,6
7. Solde à financer (7 = 3 + 4 + 5 + 6)	— 19,9	— 11,6	— 11,0	— 11,9
B. — Opérations de financement-or et dollars des Etats-Unis.				
8. Acquisitions (+) ou cessions (—) nettes d'or et dollars U. S. A.				
a) contre devises O.E.C.E.	+ 15,1	+ 9,6	+ 5,3	— 3,1
b) contre d'autres devises	— 0,5	— 1,7	— 0,7	— 0,6
c) total	+ 14,6	+ 7,9	+ 4,6	— 3,7
9. <i>Firm allotments</i> octroyés par l'E.C.A.	—	+ 2,5	+ 11,2	+ 9,0
10. Prêts ou emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire (emprunts +; prêts nouveaux et amortissement d'emprunts —)	—	+ 2,0	+ 1,3	— 1,0
11. Opérations en or et en dollars des Etats-Unis avec les organismes de Bretton Woods	— 2,1	+ 1,1	+ 0,8	— 1,0
12. Mouvements des avoirs nets à court terme en dollars U. S. A. (diminution +; augmentation —)	+ 1,2	— 0,7	— 3,7	+ 3,0
13. Evolution de l'encaisse-or (diminution +, augmentation —)	+ 6,2	— 1,2	— 3,2	+ 5,6
14. Total des opérations de financement (14 = 8c + 9 + 10 + 11 + 12 + 13)	+ 19,9	+ 11,6	+ 11,0	+ 11,9

(1) Y compris les opérations pour compte de la Colonie.

La couverture de ce déficit, qui s'intègre dans le cadre général des opérations de financement en or et en dollars des Etats-Unis, s'est effectuée sous des modalités assez différentes de celles qui avaient été observées antérieurement.

Pour la première fois depuis la libération, les pays membres de l'O.E.C.E. n'ont plus effectué de versement net en or ou en dollars des Etats-Unis en règlement de leurs déficits bilatéraux : ces versements, qui étaient allés en se contractant de 1947 à 1949, ont fait place en 1950 à des décaissements nets de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, principalement en vue de l'acquisition de francs suisses et, subsidiairement, de livres sterling. Des cessions nettes d'or et de dollars des Etats-Unis ont également été consenties contre d'autres devises, l'apport de l'or colonial ayant été plus que compensé par les montants en or et en dollars vendus contre dollars canadiens ou cédés à l'Uruguay.

Par contre, comme en 1949, les *firm allotments* octroyés par l'E.C.A. ont constitué, pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise, une source très importante d'approvisionnement en dollars.

L'amortissement des emprunts contractés en dollars des Etats-Unis et le remboursement du *Military Civil Program* canadien ont absorbé des ressources relativement importantes. Par ailleurs, et contrairement à ce qui s'était passé au cours des années 1948 et 1949, aucun emprunt en dollars des Etats-Unis n'a été contracté en 1950.

Les opérations avec le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, qui avaient contribué au financement du déficit en 1948 et 1949, se sont soldées, au contraire, en 1950, par une sortie d'or et de dollars des Etats-Unis, due aux décaissements résultant de l'exécution des obligations de rachat de la Belgique envers le Fonds Monétaire.

Les avoirs en dollars des Etats-Unis, qui comprennent la créance sur l'E.C.A., et les réserves métalliques, qui s'étaient renforcées en 1948 et 1949, ont subi à nouveau des prélèvements en 1950.

Balances en devises O.E.C.E.

L'excédent résultant, pour l'Union économique, de ses opérations sur marchandises avec les pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique s'est très considérablement réduit de 1949 à 1950, l'accroissement des recettes n'ayant pu compenser entièrement l'augmentation très nette des dépenses. Il convient de mentionner que les opérations sur marchandises effectuées pour compte de la

Colonie représentent, en recettes, 4,7 milliards en 1950 contre 4 milliards en 1949, en dépenses, 0,6 milliard contre 0,4 milliard en 1949. Les dépenses invisibles nettes s'étant sensiblement accrues, principalement sous l'incidence des dépenses de fret et de tourisme, le boni résultant de l'ensemble des transactions sur biens et services s'est contracté plus sensiblement encore que celui qui se dégage des opérations sur marchandises. En outre, le mouvement des capitaux privés s'est traduit par une sortie de devises qui n'a été que partiellement compensée par le résultat des arbitrages privés. Dans l'ensemble, l'excédent total de l'Union économique a été beaucoup moins important que pendant les années antérieures.

TABLEAU XVI

Evolution et financement de l'excédent de l'Union économique belgo-luxembourgeoise vis-à-vis des pays participant à l'O.E.C.E.

Années 1947 à 1950

(en milliards de francs)

	1947	1948	1949	1950
1. Opérations sur marchandises (1) :				
a) recettes	+ 47,4	+ 50,6	+ 58,2	+ 63,4
b) dépenses	- 35,3	- 39,8	- 38,7	- 54,5
c) solde	+ 12,1	+ 10,8	+ 19,5	+ 8,9
2. Solde des opérations invisibles sur biens et services.....	+ 2,6	- 2,9	- 4,0	- 5,6
3. Solde des transactions sur biens et services (3 = 1c + 2) ..	+ 14,7	+ 7,9	+ 15,5	+ 3,3
4. Solde du mouvement des capitaux privés	+ 6,6	+ 1,9	+ 0,3	- 2,6
5. Solde des arbitrages privés	-	-	- 0,3	+ 1,4
6. Erreurs et omissions	- 0,2	-	- 0,2	+ 0,3
7. Solde à financer (7 = 3 + 4 + 5 + 6)	+ 21,1	+ 9,8	+ 15,3	+ 2,4
8. Acquisitions (+) ou cessions (-) nettes de devises O.E.C.E. :				
a) contre or et dollars U.S.A.	- 15,1	- 9,6	- 5,3	+ 3,1
b) contre autres devises	-	+ 1,3	+ 0,1	+ 0,6
c) total	- 15,1	- 8,3	- 5,2	+ 3,7
9. Droits de tirage nets accordés par l'U.E.B.L.	-	- 2,5	- 11,2	- 6,7
10. Règlements opérés dans le cadre de l'U.E.P.	-	-	-	- 0,4
11. Prêts ou emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire (emprunt +; prêts nouveaux et amortissement d'emprunts -)	0,7	- 1,1	- 1,1	- 1,3
12. Opérations avec les organismes de Bretton Woods.	-	- 0,6	-	-
13. Mouvement des avoirs nets à court terme en devises O.E.C.E. (diminution +; augmentation -) :				
a) en accords de paiement	n.d.	+ 1,8	+ 3,0	+ 1,9
b) hors accords de paiement	n.d.	+ 0,9	- 0,8	+ 0,4
c) total	- 5,3	+ 2,7	+ 2,2	+ 2,3
14. Total des opérations de financement (14 = 8c + 9 + 10 + 11 + 12 + 13)	- 21,1	- 9,8	- 15,3	- 2,4

(1) Y compris les opérations pour compte de la Colonie.

Les cessions de devises O.E.C.E. contre or, dollars des Etats-Unis ou devises tierces n'ont plus contribué, comme antérieurement, au financement de cet excédent; au contraire, comme on l'a déjà mentionné anté-

rieurement, l'Union économique a acquis des montants non négligeables de ces devises — principalement des francs suisses et des livres sterling — contre or, dollars et devises tierces.

Les droits de tirage nets exercés sur l'Union économique, auxquels il faut assimiler les règlements opérés dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements par imputation sur la position débitrice initiale de l'Union économique dans cet organisme, ont été moins élevés que les droits de tirage nets utilisés par les pays participants en 1949. Toutefois, il convient de rappeler que les Pays-Bas ont bénéficié d'un prêt accordé par l'Union économique dans le cadre du mécanisme de l'aide conditionnelle. L'incidence de ce prêt, compensée en partie, notamment par celle de

l'emprunt contracté en Suisse par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, s'est traduite par un décaissement de devises au titre des prêts et emprunts nets à long terme du secteur officiel et bancaire.

Les avoirs nets détenus en accords de paiement sur les pays participant à l'Organisation Européenne de Coopération Economique ont continué à décroître, comme ils l'avaient fait déjà en 1948 et 1949. Les avoirs nets hors accords de paiement ont aussi légèrement diminué.

TABLEAU-ANNEXE

Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise — Année 1950

Présentation selon le schéma du Fonds Monétaire International

(en millions de francs)

Transactions courantes	Crédit Recettes	Débit Dépenses	Crédit (+) ou débit (-) net	Mouvement des capitaux et de l'or monétaire	Accroissement (+) ou diminution (-)		
					Avoirs à l'étranger et or monétaire	Engage- ments envers l'étranger	Avoirs nets à l'étranger ou or monétaire
1. Opérations sur marchandises (f.o.b.)	84.104	88.943	- 4.839	Secteur privé (non compris les banques).			
2. Mouvement de l'or non monétaire (net)	147	—	+ 147	11. Capitaux à long terme			+ 4.986
3. Déplacements à l'étranger	2.193	3.599	- 1.406	12. Capitaux à court terme			
4. Transports	2.383	7.556	- 5.173	Secteur officiel et bancaire.			
5. Primes et indemnités d'assurances	818	888	- 70	13. Capitaux à long terme	+ 1.811	- 663	+ 2.474
6. Revenus d'investissements	4.445	4.249	+ 196	13.1 Prêts et emprunts	+ 1.900	+ 556	—
7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	347	554	- 207	13.2 Amortissements	- 89	- 867	—
8. Transactions courantes diverses (8.1 et 8.2)	5.148	4.268	+ 880	13.3 Autres paiements contractuels	—	- 352	—
8.1 Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	2.476	872	+ 1.604	14. Capitaux à court terme	- 1.064	+ 10.343	- 11.407
8.2 Autres transactions courantes diverses	2.672	3.396	- 724	14.1 Accords de paiement	- 1.514	+ 2.145	—
Total biens et services	99.585	110.057	- 10.472	14.2 Engagements envers le F. M. I. et la B. I. R. D.	—	- 1.036	—
9. Donations (9.1 à 9.3)	10.386	9.325	+ 1.061	14.3 Autres engagements envers des institutions officielles et bancaires	—	+ 9.381	—
9.1 Envois privés	1.249	354	+ 895	14.4 Autres avoirs et engagements	+ 450	- 147	—
9.2 Réparations	155	—	+ 155	15. Or monétaire	- 5.631	—	- 5.631
9.3 Dons gouvernementaux	8.982	8.971	+ 11	16. Total du mouvement des capitaux et de l'or monétaire	—	—	- 9.578
10. Total des transactions courantes (1 à 9)	109.971	119.382	- 9.411				
Erreurs et omissions	—	—	- 167				
TOTAL GÉNÉRAL			- 9.578				

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle publiée dans notre *Bulletin* de juin 1951. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. — MONNAIE — BANQUE.

AMEYE, L.-C. Quelques réflexions sur le projet de réforme bancaire au Congo belge. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XV, n^{os} 7-8, 1951, pp. 356-364.*)

Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générales, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, juillet 1951, pp. 24-34.*)

BRESCIANI-TURRONI, C. Will European currencies be revalued? (*Review of the economic Conditions in Italy, publiée par Banco di Roma, Rome, V, n^o 4, juillet 1951, pp. 267-271.*)

CHARLIER, A. Evolution de la Banque Nationale de Belgique. (*Revue pratique des questions commerciales et économiques, Liège, juin 1951, pp. 2-11.*)

DE BIEVRE, C. Une solution belge à des difficultés européennes. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n^o 37, 12 septembre 1951, pp. 1797-1800.*)

Evolution comparée des changes et des prix intérieurs au cours de l'année 1950. Etude de l'équivalence du pouvoir d'achat en France, Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis. (*Etudes et Conjoncture, Economie française, Paris, VI, n^o 4, juillet-août 1951, pp. 48-63.*)

FEYERICK, Y. La Banque Nationale et le secteur privé. (*In : Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique, LXXV^e anniversaire, 1875-1950, Bruxelles, 1951, pp. 49-50.*)

MASOIN, M. Le franc congolais. (*Revue de Science et de Législation financières, Paris, n^o 3, juillet-septembre 1951, pp. 451-469.*)

van ROMPUY, V. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Juni en Juli 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch-Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n^o 1784, 25 juillet 1951, pp. 562-563; n^o 1787, 15 août 1951, pp. 617-618.*)

WERNER, P. La coordination monétaire dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, L, n^o 146, mai-juin-juillet 1951, p. 466-471.*)

2. — BOURSE — EPARGNE.

E.D.J. Autofinanciering. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n^o 5, mai 1951, pp. 502-509.*)

L'évolution des bénéfices des sociétés. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VI, n^o 36, 9 septembre 1951, pp. 283-284, 289-290.*)

van ROMPUY, V. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Juni en Juli 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch-Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n^o 1784, 25 juillet 1951, pp. 562-563; n^o 1787, 15 août 1951, pp. 617-618.*)

V. V. R. De Belgische economie in 1950. — 2. De private financiën. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLII, n^{os} 6-7, juin-juillet 1951, pp. 664-674.*)

3. PRIX — SALAIRES.

BAPTIST, J.-H. Regards sur les tendances en matière de pensions sociales. (*Annales de Sciences économiques appliquées, publication de l'Institut des Sciences économiques appliquées, Louvain, IX, n^o 3, juillet 1951, pp. 192-205.*)

Convention collective liant les salaires à l'index en F.M. (*Fabrimétal, bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Bruxelles, n^o 264, 16 juillet 1951, pp. 569-571.*)

Evolution comparée des changes et des prix intérieurs au cours de l'année 1950. Etude de l'équivalence du pouvoir d'achat en France, Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis. (*Etudes et Conjoncture, Economie française, Paris, VI, n° 4, juillet-août 1954, pp. 48-63.*)

La politique des salaires dans les trois pays de Benelux. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LII, n°s 6-7; juin-juillet 1954, pp. 675-682.*)

LEEMAN, A. De Belgische economie in 1950. — 3. Prijzen en lonen. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n°s 6-7, juin-juillet 1954, pp. 674-680.*)

Les charges sociales dans les pays de l'O.E.C.E. (*Etudes et Conjoncture, Economie mondiale, Paris, VI, n° 2, mars-avril 1954, pp. 66-100.*)

Prix et salaires sur le plan international. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, Bruxelles, LII, n° 5, mai 1954, pp. 449-454.*)

Quelques aspects importants de l'évolution des prix depuis 1950, en France et dans certains pays étrangers. (*Etudes et Conjoncture, Economie mondiale, Paris, VI, n° 2, mars-avril 1954, pp. 3-25.*)

VAN DEN BROECKE, J. Kan men het levensminimum betalen in België? (*Economisch en sociaal Tijdschrift, uitgegeven door de Sint-Ignatius Handelshogeschool en U.L.S.I., Anvers, V, n° 3, août 1954, pp. 168-178.*)

VAN MECHELEN, Fr. Het welvaartspeil onzer gezinnen. Critische beschouwingen bij de budgetstudie, de levenswijze der bevolking en de index der kleinhandelsprizen. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n° 5, mai 1954, pp. 457-476.*)

VAN OFFELEN, J. Charbon cher et intérêt général. (*Bruxelles, Bureau de Conjoncture économique, 1954, 30 p.*)

VERMEIRE, P. Kinderbijslagen voor zelfstandigen. (*Economisch en sociaal Tijdschrift, uitgegeven door de Sint-Ignatius Handelshogeschool en U.L.S.I., Anvers, V, n° 3, juin-août 1954, pp. 160-167.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES.

BOQUE, J. La fiscalité belge en 1950 et 1951. (*La Vie économique et sociale, publication de l'Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace et U.L.S.I., Anvers, XXII, n° 3, mai 1954, pp. 134-162.*)

Budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1951. (*Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, IV, n°s 7-8, juillet-août 1954, pp. 1-5.*)

Budget extraordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1951. (*Bulletin mensuel d'Informations générales et Revue des marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, IV, n°s 7-8, juillet-août 1954, pp. 6-7.*)

DEL. De Belgische economie in 1950. — I. De publieke financiën. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n°s 6-7, juin-juillet 1954, pp. 654-664.*)

Les finances des communes de 20.000 habitants et plus, d'après les comptes de 1948 et 1949 et les budgets de 1950 et 1951. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVII, n° 6, juin 1954, pp. 1197-1235.*)

MASOIN, M. Finances publiques du Congo belge. (*Etudes économiques, publiées sous les auspices de l'Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire de Mons, n° 80, mars 1954, pp. 3-16.*)

VANDERHULPEN, F. La réforme des finances communales. Les finances communales d'après les comptes de 1939 à 1947 et les budgets de 1948 et 1949. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVII, n° 5, mai 1954, pp. 1003-1037.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT.

FUSS, H. Les fraudeurs de la sécurité sociale. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, Bruxelles, LII, n°s 6-7, juin-juillet 1954, pp. 580-586.*)

GOLDSCHMIDT-CLERMONT, P. La sécurité sociale considérée du point de vue de l'emploi industriel. (*Revue de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1954, n° 4, pp. 95-104.*)

ROCH, R. La sécurité sociale considérée du point de vue du droit social. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, Bruxelles, LII, n° 5, mai 1954, pp. 452-484.*)

6. RECONSTRUCTION — REEQUIPEMENT.

E.D.J. Autofinanciering. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, uitgegeven door het A.C.W., Bruxelles, XLII, n° 5, mai 1951, pp. 502-509.*)

FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHARBONNIERES DE BELGIQUE. L'industrie charbonnière au service de la nation. (*Bruzelles, 1951, 19 p.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.

A Year of E.P.U. (*The Banker, Londres, XCVII, n° 307, août 1951, pp. 84-88.*)

BACHMANN, H. Die Reform der Europäischen Zahlungsunion als Voraussetzung der Liberalisierung des Schuman-Planes. (*Extrait de « Aussenwirtschaft », Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, Berne, A. Francke, août 1951, pp. 11-24.*)

BLOCH, E. European rearmament and United States foreign aid. (*The Review of Economics and Statistics, Harvard University Press, Cambridge, Mass., U.S.A., XXXII, n° 4, novembre 1950, pp. 339-346.*)

BRESCIANI-TURRONI, C. Will European currencies be revalued? (*Review of the economic Conditions in Italy, publiée par Banco di Roma, Rome, V, n° 4, juillet 1951, pp. 267-271.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.

BLOEMERS, J.-H.-F. Deviezenpositie en deviezenbalans. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1785, 1^{er} août 1951, pp. 569-571.*)

De economische toestand van Nederland. (*Statistische en econometrische onderzoekingen, Centraal Bureau voor de Statistiek, La Haye, VI, n° 2, 2^e trimestre de 1951, pp. 51-75.*)

La politique des salaires dans les trois pays de Benelux. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LII, nos 6-7, juin-juillet 1951, pp. 675-682.*)

Monetaire politiek alleen onvoldoende. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1779, 20 juin 1951, pp. 456-457.*)

van de GARDE, W.-A. L'industrialisation des Pays-Bas et Benelux. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, L, n° 146, mai-juin-juillet 1951, pp. 500-504.*)

9. LE PLAN SCHUMAN.

BACHMANN, H. Die Reform der Europäischen Zahlungsunion als Voraussetzung der Liberalisierung des Schuman-Planes. (*Extrait de « Aussenwirtschaft », Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, Berne, A. Francke, août 1951, pp. 11-24.*)

DEMEURE de LESPAUL, Ch. L'industrie charbonnière belge et le plan Schuman. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Université catholique de Louvain, XVII, n° 3, mai 1951, pp. 217-258.*)

GOZARD, G. Le pool charbon-acier. (*Revue politique et parlementaire, Paris, LIII, n° 610, juillet 1951, pp. 3-13.*)

La communauté européenne du charbon et de l'acier. (Plan Schuman.) (*Société de Banque suisse, Bâle, n° 3, 1951, pp. 61-87.*)

Le plan Schuman : le pool acier-charbon. (*Les Archives économiques et financières « Pharos », Paris, III, n° 42, décembre 1950, Section C., n° 177.*)

Les institutions de la communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Bilans hebdomadaires, Paris, VI, n° 275, 7 septembre 1951, pp. 1-4.*)

SUETENS, M. Le plan Schuman. (*Bulletin commercial belge, organe de l'Office belge du Commerce extérieur, Bruxelles, LXV, n° 6, 25 juin 1951, pp. 15-23.*)

van AMERINGEN, A.-A. Enkele economische facetten van het plan Schuman. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1780, 27 juin 1951, pp. 478-482; n° 1782, 11 juillet 1951, pp. 513-518.*)

van der MANDELE, K.-P. De kansen van het Schuman-plan. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1781, 4 juillet 1951, pp. 492-493.*)

van der REST, P. L'industrie belge devant le plan Schuman. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, V, n° 8, août 1951, pp. 494-497.*)

van ESSEN, J.-L.-F. Het gerechtshof van de Europese kolen- en staal-gemeenschap. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVI, n° 1789, 29 août 1951, pp. 644-645.*)

10. **GENERALITÉS.**

- AMEYE, G. Les perspectives économiques du Congo belge. (*Energie, organe de l'Association des Centrales électriques industrielles de Belgique, Bruxelles, n° 107, mai-juin 1951, pp. 1263-1268.*)
- Belgium and re-armament (divers articles). (*The Statist, Londres, 30 juin 1951, supplément au n° 3825, vol. CLIII, pp. 1-36.*)
- CORNELIS, H.-A.-A. L'avenir économique du Congo belge. (*La Revue coloniale belge, numéro spécial : Foire de Léopoldville, Bruxelles, VI, n° 144, 15 août 1951, pp. 592-593.*)
- MORISSENS, A. Les perspectives économiques du Congo belge. (*La Revue coloniale belge, numéro spécial : Foire de Léopoldville, Bruxelles, VI, n° 144, 15 août 1951, pp. 594-596.*)
- L'activité industrielle de la Belgique. (*Revue trimestrielle de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 2, 1951, pp. 15-39.*)
- PETILLON, L. La situation économique du Ruanda-Urundi en 1950. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, L, n° 146, mai-juin-juillet 1951, pp. 394-399.*)
- WISEZ, A. Le développement économique et social du Congo belge. (*La Revue coloniale belge, numéro spécial : Foire de Léopoldville, Bruxelles, VI, n° 144, 15 août 1951, pp. 596-598.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 29 juin 1951

complétant l'article 19 de l'arrêté du Régent du 1^{er} juin 1950, relatif à l'organisation des Chambres des Métiers et Négoce (*Moniteur*, 18 août 1951, p. 6410).

Loi du 14 juillet 1951

portant liquidation des organismes et services déclarés nuls par l'arrêté-loi du 5 mai 1944 (*Moniteur*, 11 août 1951, p. 6224).

Arrêté royal du 3 août 1951

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager la consommation du lait (*Moniteur*, 12 août 1951, p. 6284).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES

(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),

LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 25 juin 1951

concernant les tarifs de la Caisse de Retraite (*Moniteur*, 3 août 1951, p. 6024).

Loi du 30 juin 1951

contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1939 (*Moniteur*, 5 août 1951, p. 6076).

Arrêté royal du 11 juillet 1951

relatif au renouvellement des obligations de la dette 4 p. c. unifiée, 1^{re} série (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5830).

Arrêté royal du 11 juillet 1951

approuvant une délibération du Conseil général de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite arrêtant le règlement administratif et les conditions générales des contrats de la Caisse d'Assurances (Moniteur, 3 août 1951, p. 6024).

Loi du 14 juillet 1951

modifiant la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5828).

Article 1^{er}. — Les articles 5 à 8 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 5. — Jusqu'au 31 décembre 1951, les obligations de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire seront affectées, par privilège et au pair de leur valeur nominale, au paiement des impôts spéciaux et extraordinaires établis par les lois des 15, 16 et 17 octobre 1945. Toutefois, dans le courant de l'année 1951, à partir de la date qui sera fixée par le Ministre des Finances, ces paiements ne seront plus acceptés que par montants de 1.000 francs ou multiples de 1.000 francs; les soultes inférieures seront réglées en espèces.

» Selon les modalités qu'il fixera, et sans préjudice de l'alinéa 3 du présent article, le Ministre des Finances affectera ce qui sera versé, autrement qu'au moyen d'obligations de l'emprunt à valoir sur les impôts précités, au rachat au pair de la valeur nominale des titres des personnes physiques ou morales dont les avoirs bloqués dépassent le montant des dits impôts dus par elle.

» A partir du 1^{er} janvier 1952, les obligations de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire ne seront plus acceptées en paiement des impôts spéciaux et extraordinaires visés ci-dessus. Le produit net de ces impôts, encaissés à partir de cette même date, sera pris en recette au budget des voies et moyens de l'exercice budgétaire auquel la recette doit être rattachée, et ce, à concurrence d'un montant n'excédant pas les charges d'amortissement de l'emprunt incombant au même exercice.

» Art. 6. — Les comptes d'obligations de l'Emprunt d'Assainissement monétaire subsistant au 1^{er} janvier 1952 chez les établissements dépositaires, seront libérés par tranches annuelles successives, approximativement égales au dixième de chacun de ces comptes par la délivrance, le 1^{er} juillet de chacune des années 1952 à 1961, d'obligations au porteur de l'Emprunt d'Assainissement monétaire.

» Pour les libérations portant sur 50.000 francs au moins, cette remise de titres au porteur est subordonnée, jusqu'au 31 décembre 1954, à la production d'un document dressé par l'Administration des contributions directes, attestant que l'intéressé s'est acquitté des impôts établis par les lois des 15 et 16 octobre 1945 dont il était redevable ou qu'il n'est pas passible de ces impôts.

» Les obligations au porteur seront datées du 1^{er} janvier de l'année de la libération de la tranche à laquelle elles appartiennent et porteront intérêt au taux de 3 1/2 p. c. l'an à partir de la même date.

» Art. 7. — L'amortissement annuel de ces obligations sera effectué au pair de la valeur nominale en vingt ans, suivant les modalités ci-après :

» Le remboursement portera successivement sur les dix tranches suivant l'ordre chronologique de leur libération; chacune de ces tranches sera remboursable par moitié en deux ans: la première tranche, libérée le 1^{er} juillet 1952, sera remboursable par moitié le 1^{er} janvier 1953 et le 1^{er} janvier 1954; la deuxième tranche, le 1^{er} janvier 1955 et le 1^{er} janvier 1956 et ainsi de suite.

» Le premier remboursement annuel dans chaque tranche portera sur les obligations munies d'un numéro pair ou impair, selon que le déterminera le tirage qui sera effectué, dans le délai d'un mois, après la libération de chaque tranche d'obligations.

» A partir de 1952, la dotation nécessaire pour l'amortissement de l'emprunt sera mise chaque année à la disposition du Fonds d'amortissement de la dette publique, au plus tard le 31 décembre, pour le remboursement au pair des obligations amortissables le 1^{er} janvier suivant.

» Art. 8. — Jusqu'à disposition ultérieure, à prendre par arrêté royal, délibéré en Conseil des ministres, les obligations des comptes restant à libérer ne pourront faire l'objet d'aucun acte translatif ou déclaratif de propriété autre que le partage, en cas de succession, de divorce, de séparation de biens et après liquidation de société. En ces cas, les parts seront de 1.000 francs ou de multiples de 1.000 francs.

» Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 1952, les obligations des comptes restant à libérer pourront être mises en gage, dans les limites à déterminer par le Roi, moyennant remise à l'établissement dépositaire de ces avoirs d'une attestation de l'Administration des contributions directes, dressée dans la forme prévue à l'article 6, alinéa 2. Le Roi déterminera les modalités de la mise en gage et de la réalisation du gage.

Art. 2. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi du 14 juillet 1951

autorisant le Ministre des Finances à mettre à la disposition du Congo belge le produit d'un emprunt de 15.500.000 dollars des Etats-Unis à contracter par l'Etat belge (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5829).

Article 1^{er}. — Le Ministre des Finances est autorisé à mettre à la disposition du Congo belge, le produit d'un emprunt de quinze millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (\$ 15.500.000), à contracter par l'Etat belge dans le cadre des dispositions de l'Accord de Coopération économique signé entre les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume de Belgique, le 2 juillet 1948, et approuvé par la loi du 29 juillet 1948.

Art. 2. — Les charges de cet emprunt seront inscrites chaque année au budget de la Dette publique; un même montant sera remboursé au Trésor belge par le Congo belge et porté en recette au budget des Voies et Moyens.

Art. 3. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi du 14 juillet 1951

portant confirmation du Code des droits de timbre et y apportant des modifications (Moniteur, 2 août 1951, p. 5938).

Lois du 14 juillet 1951

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1950 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1949 et antérieurs (Moniteur, 2 et 3 août 1951, pp. 5851 et 5949).

Loi du 14 juillet 1951

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1951 (Moniteur, 4 août 1951, p. 6049). — Erratum (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6317).

Loi du 14 juillet 1951

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1950 (Moniteur, 5 août 1951, p. 6081).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

autorisant la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 500 millions de francs (Moniteur, 5 août 1951, p. 6102).

Loi du 14 juillet 1951

contenant le budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1951 (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6307).

Arrêté royal du 27 juillet 1951

modifiant l'arrêté du Régent du 6 octobre 1944, relatif au contrôle des changes (Moniteur, 3 août 1951, p. 6028).

Arrêté royal du 13 août 1951

relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique d'un emprunt d'un montant maximum de 15.500.000 dollars (Moniteur, 16-17 août 1951, p. 6377).

Arrêté royal du 17 août 1951

autorisant la Société nationale de la Petite Propriété terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 100 millions de francs (Moniteur, 27-28 août 1951, p. 6640).

Arrêté ministériel du 28 août 1951

relatif à l'amortissement des actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges (Moniteur, 31 août 1951, p. 6774).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 1^{er} juillet 1951

concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6320).

Arrêté royal du 3 août 1951

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager l'amélioration des pâtures (Moniteur, 12 août 1951, p. 6280).

Arrêté royal du 3 août 1951

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à encourager la consommation du lait (Moniteur, 12 août 1951, p. 6284).

Arrêté royal du 3 août 1951

relatif à la répartition d'un crédit destiné à encourager l'élevage porcin (Moniteur, 12 août 1951, p. 6282).

Arrêté royal du 3 août 1951

relatif à la lutte contre la brucellose des animaux bovins (Moniteur, 12 août 1951, p. 6283).

Arrêté royal du 3 août 1951

complétant l'arrêté du Régent du 30 juin 1948 déterminant les subsides qui peuvent être accordés en vue d'encourager l'application rationnelle de l'insémination artificielle des bêtes bovines (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6319).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 7 avril 1951

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la transformation du papier et du carton (Moniteur, 23 août 1951, p. 6520).

Arrêté royal du 18 juin 1951

Mines de fer. — Concessions de « Grand-Bois » et de « Bois-Haut et Chocrys ». — Extension. — Réunion (Moniteur, 16-17 août 1951, p. 6391).

Arrêté royal du 29 juin 1951

Mines de houille. — Concessions de « Espérance et Hautrage » et « Produits et Levant du Flénu ». — Amodiation (Moniteur, 16-17 août 1951, p. 6393).

Arrêté royal du 29 juin 1951

Mines de houille. — Concessions de « Patience-Beaujonc » et de « Espérance et Bonne-Fortune ». — Amodiation (Moniteur, 18 août 1951, p. 6410).

Arrêté ministériel du 31 juillet 1951

modifiant celui du 30 juin 1951 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 15 août 1951, p. 6358).

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1951

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 15 août 1951, p. 6359).

Arrêté ministériel du 16 août 1951

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 30 août 1951, p. 6745).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 5 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de la pêche maritime en date du 9 mars 1951 concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 12 août 1951, p. 6269).

Arrêté royal du 5 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles en date du 15 février 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 12 août 1951, p. 6270).

Arrêté royal du 5 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les entreprises de battage, en date du 28 février 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 19 août 1951, p. 6457).

Arrêté royal du 11 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire prise en exécution de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (Moniteur, 15 août 1951, p. 6352).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les entreprises de chargement et déchargement de marchandises sur les rivières et dans les gares, en date du 14 mars 1951,

concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 12 août 1951, p. 6271).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux en date du 23 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 12 août 1951, p. 6273).

Arrêté royal du 24 juillet 1951

abrogeant l'arrêté du Régent du 21 septembre 1948 déterminant, pour certaines catégories d'artistes, les modalités d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946, modifié par la loi du 16 juin 1947, concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés, ainsi que de la loi du 14 juin 1948 doublant la rémunération de vacances prévue par cet arrêté-loi (Moniteur, 12 août 1951, p. 6274).

Arrêté royal du 7 août 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour le commerce de charbon en date du 7 mars 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 19 août 1951, p. 6460).

Arrêté royal du 14 août 1951

accordant des vacances supplémentaires aux travailleurs âgés de moins de vingt et un ans, qui entrent pour la première fois au service d'un employeur (Moniteur, 19 août 1951, p. 6462).

Arrêté royal du 16 août 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie des ports, prise en exécution de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (Moniteur, 26 août 1951, p. 6621).

**VI — LEGISLATION RELATIVE
AU COMMERCE INTERIEUR**

Arrêté royal du 6 juin 1951

approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à terme des laines à Anvers (Moniteur, 18 août 1951, p. 6444).

**VII — LEGISLATION RELATIVE
AU COMMERCE EXTERIEUR**

Arrêté ministériel du 2 juillet 1951

relatif à l'importation de prunes (Moniteur, 11 août 1951, p. 6244).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 21 juin 1951

relatif aux droits de port et taxes du port de Zeebrugge (Moniteur, 4 août 1951, p. 6069).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1951

modifiant les prix à percevoir pour le transport des voyageurs sur les lignes de tramways et de trolleybus urbains (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5832).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

Port autonome de Liège (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5832).

Cet arrêté concède au port autonome de Liège l'exploitation du port public de Jemeppe-sur-Meuse, appartenant à l'Etat et aménagé le long de la rive gauche de la Meuse, sur le territoire de Jemeppe-sur-Meuse.

Arrêté royal du 13 août 1951

approuvant certaines modifications aux droits de magasin sur les marchandises entreposées à l'entrepôt public de Termonde (Moniteur, 23 août 1951, p. 6513).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1951

Chemins de fer vicinaux concédés à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. — Prix à percevoir pour le transport des voyageurs (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5831).

Arrêté royal du 13 août 1951

portant approbation d'un nouveau règlement pour la perception d'un droit de magasin sur les marchandises arrivant à destination du magasin spécial de l'entrepôt public de Termonde (Moniteur, 23 août 1951, p. 6514).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 27 juin 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 27 mars 1951, de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la province de la Flandre orientale, concernant l'octroi d'une indemnité de compensation pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1950, aux travailleurs du commerce de charbon de la Flandre orientale (Moniteur, 15 août 1951, p. 6350).

Arrêté royal du 7 juillet 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 15 mai 1951, de la Commission paritaire nationale du transport, concernant la fixation des salaires minima dans les entreprises de déménagement (Moniteur, 15 août 1951, p. 6351).

Arrêté royal du 7 juillet 1951

rendant obligatoires les décisions, en date du 13 février 1951, de la Commission paritaire nationale de l'industrie des pâtes, papiers et cartons concernant la fixation d'un barème de salaires minima dans l'industrie de la fabrication des sacs en papier et son rattachement à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 18 août 1951, p. 6447).

Arrêté royal du 10 juillet 1951

rendant obligatoire la décision, en date du 20 avril 1951, de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la Flandre orientale concernant la fixation des salaires minima (Moniteur, 18 août 1951, p. 6420).

Arrêté royal du 11 juillet 1951

rendant obligatoires les décisions, en date du 24 janvier et du 28 mars 1951, de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois, concernant la fixation des salaires minima et des zones de salaires dans l'industrie de la boissellerie et des jouets (Moniteur, 18 août 1951, p. 6424).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

rendant obligatoires les décisions, en date du 28 mars 1951, de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant la fixation des salaires minima ainsi que leur rattachement à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 29 août 1951, p. 6700).

Arrêté ministériel du 19 juillet 1951

plaçant les prix des fils de laine à tricoter à la main sous le régime du prix normal (Moniteur, 18 août 1951, p. 6443).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1951

Chemins de fer vicinaux concédés à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. — Prix à percevoir pour le transport des voyageurs (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5834).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1951

modifiant les prix à percevoir pour le transport des voyageurs sur les lignes de tramways et de trolley-bus urbains (Moniteur, 1^{er} août 1951, p. 5832).

Arrêté ministériel du 25 août 1951

abrogeant l'arrêté ministériel du 7 mars 1951 fixant les prix de vente maxima de certains produits de la savonnerie, modifié et complété par l'arrêté ministériel du 12 avril 1951 (Moniteur, 31 août 1951, p. 6777).

X — LEGISLATION SOCIALE

(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Loi du 28 mars 1951

étendant aux anciens combattants, aux résistants, aux prisonniers politiques, aux réfractaires et aux déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940-1945 l'application de la loi du 15 mars 1938, instituant l'Œuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques de la guerre 1914-1918 (Moniteur, 25 août 1951, p. 6592).

Arrêté ministériel du 26 juin 1951

fixant, pour l'année 1949, les modalités de l'octroi du pécule de vacances et du complément familial à ce pécule au personnel des écoles communales, adoptées et adoptables, rétribué par l'Etat (Moniteur, 23 août 1951, p. 6547).

Arrêté royal du 10 juillet 1951

remplaçant l'article 2 de l'arrêté du Régent du 31 mai 1949, organisant l'apprentissage aux frais de l'Etat, au profit des bénéficiaires des statuts des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, des prisonniers de guerre, des étrangers prisonniers politiques, des résistants civils et des réfractaires, et des déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940-1945 (Moniteur, 12 août 1951, p. 6268).

Arrêté royal du 11 juillet 1951

fixant la quote-part des caisses spéciales de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes dans la subvention de l'Etat pour 1950 (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6345).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

modifiant l'arrêté du Régent du 14 janvier 1946 réglant l'attribution des subsides de l'Etat en faveur des services d'assurance mutualiste libre (Moniteur, 10 août 1951, p. 6188).

Loi du 14 juillet 1951

levant la prescription prévue par la loi sur les allocations familiales en faveur des habitants de la partie du territoire belge qui a été soumise de force à la législation allemande sous l'occupation ennemie (Moniteur, 13-14 août 1951, p. 6344).

Arrêté royal du 14 juillet 1951

pris en exécution de l'article 3 de l'arrêté-loi du 7 février 1945, concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande (Moniteur, 15 août 1951, p. 6340).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1951

déterminant, par commune, le revenu cadastral moyen des terres pour l'application de l'arrêté royal du 22 décembre 1938 relatif aux allocations familiales pour non-salariés (Moniteur, 10 août 1951, p. 6176).

Arrêté royal du 24 juillet 1951

abrogeant l'arrêté du Régent du 21 septembre 1948 déterminant, pour certaines catégories d'artistes, les modalités d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946, modifié par la loi du 16 juin 1947, con-

cernant les vacances annuelles des travailleurs salariés, ainsi que la loi du 14 juin 1948 doublant la rémunération de vacances prévue par cet arrêté-loi (Moniteur, 12 août 1951, p. 6274).

Arrêté royal du 25 juillet 1951

modifiant l'arrêté du Régent du 21 mars 1945 concernant l'organisation de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité (Moniteur, 19 août 1951, p. 6459).

Arrêté royal du 13 août 1951

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles en date du 1^{er} mars 1951, concernant l'octroi d'un pécule de vacances, en 1951, aux ouvriers saisonniers agricoles (Moniteur, 29 août 1951, p. 6708).

Arrêté royal du 14 août 1951

accordant des vacances supplémentaires aux travailleurs âgés de moins de vingt et un ans, qui entrent pour la première fois au service d'un employeur (Moniteur, 19 août 1951, p. 6462).

Arrêté royal du 16 août 1951

portant majoration des taux des cotisations pour allocations familiales en faveur des travailleurs salariés (Moniteur, 25 août 1951, p. 6596).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE												CALL-MONEY	
	Escompte						Prêts et avances sur (*)						En chambre de compensation	Hors compensation
	Acceptations de banques et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) (3)	Autres effets publics		
	représentatifs d'export. de marchandises (1)	représentatifs d'import. de marchandises (2)	domiciliées en banque	non domiciliées en banque										
1949 Moyen. annuelle	2,88	3,44	3,44	3,69	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,23	1,25
1950 Moyen. annuelle	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(4)5,—	5,17	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :														
1950 Juin	2,50	3,25	3,25	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25	1,25
Juillet	2,50	3,25	3,25	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25	1,25
Août	2,50	3,25	3,25	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	—	5,—	1,25	1,25
Sept. (à partir du 11)	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Octobre	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Novembre	3,—	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Déc. (à partir du 7)	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
1951 Janvier	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Février	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juill. (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Août	(5) 3,50	(5) 3,50	(5) 3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.

(1) Avant le 31 décembre 1949, cette colonne était intitulée : « Acceptations de banques préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique et représentatives d'exportations de marchandises ».

(2) Avant le 31 décembre 1949, cette colonne était intitulée : « Traites acceptées domiciliées en banques; traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises; acceptations de banques visées par la Banque Nationale de Belgique et représentatives d'importations de marchandises; warrants ».

(3) Ce taux s'appliquait jusqu'au 31 décembre 1949 aux certificats émis en règlement des créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).

(4) Moyenne des sept premiers mois.

(5) A partir du 13 septembre 1951 : 3,25 %.

(*) Quotité de l'avance en août 1951 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %	Autres effets publics	80 %

4

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr.	50.000 fr. à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	
1949 Moyenne annuelle..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1950 Moyenne annuelle..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1950 Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35	113. 4	453/0	(1) 20,06	42,75	171. 2	82
1949 30 décembre	248/0	35	112.11	450/9	64,00	73,25	187. 2	90
1950 30 décembre	248/0	35			70,00	80,00		
Moyennes mensuelles :								
1950 Juin	248/0	35	115. 1	460/3	63,50	72,75	180.13	87
Juillet	248/0	35	114. 9	458/3	63,50	72,75	179. 7	86
Août	248/0	35	113.14	455/6	63,50	72,75	178.13	86
Septembre	248/0	35	112.15	451/9	63,50	72,75	181.10	87
Octobre	248/0	35	110. 1	440/3	64,88	74,95	181. 4	87
Novembre	248/0	35	108. 1	432/3	70,00	80,00	178.15	86
Décembre	248/0	35	109.13	439/3	70,00	80,00	184. 6	89
1951 Janvier	248/0	35	112.12	451/0	76,18	88,31	189. 2	91
Février	248/0	35	113. 5	453/3	78,50	90,16	191.10	92
Mars	248/0	35	113. 4	453/0	78,50	90,16	193. 1	93
Avril	248/0	35	116.14	467/8	78,50	90,16	199.11	96
Mai	248/0	35	116. 1	464/3	78,50	90,16	203. 7	98
Juin	248/0	35	116. 3	464/9	77,07	88,44	203. 4	98
Juillet	248/0	35	113. 3	452/9	78,50	90,16	194. 9	93
Août	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 AOUT 1951

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	140,—	139,90	140,10
100 florins Pays-Bas	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69
1 deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 escudos	173,913	173,—	174,80
100 couronnes tchéco-slovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien
1950 Moyenne annuelle	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)
Moyennes mensuelles :				
1950 Juin	1.164,64	50,32	14,29 (3)	45,76 (4)
Juillet	1.161,91	50,40	14,32	45,82
Août	1.160,24	50,40	14,35	45,82
Septembre	1.167,74	50,40	14,37	45,82
Octobre	1.154,53	50,29	14,37	47,64 (5)
Novembre	1.153,58	50,25	14,36	47,98
Décembre	1.159,61	50,—	14,35	47,41
1951 Janvier	1.167,91	50,12	14,31	47,56
Février	1.169,90	50,27	14,29	47,85
Mars	1.168,26	50,39	14,30	48,18
Avril	1.166,08	50,40	14,29	47,56
Mai	1.162,13	50,40	14,26	47,23
Juin	1.147,11	50,38	14,24	46,97
Juillet	1.145,72	50,34	14,24	47,35
Août	1.146,85	50,28	14,22	47,50

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 19 juin au 30 juin 1950.

(4) Moyenne du 26 juin au 30 juin 1950.

(5) Moyenne du 16 octobre au 31 octobre 1950. Le dollar canadien n'a pas été coté du 2 octobre au 13 octobre 1950.

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1949.....	244	189	173	9.629	8.119	9.818	8.292
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1950 Juin.....	22	15	15	1.699	1.142	1.714	1.157
Juillet.....	20	15	14	938	819	953	833
Août.....	21	15	14	1.062	883	1.077	997
Septembre.....	21	21	19	1.510	1.336	1.531	1.355
Octobre.....	22	17	16	1.504	1.168	1.521	1.184
Novembre.....	19	15	13	1.477	1.108	1.492	1.121
Décembre.....	20	14	13	1.188	1.047	1.202	1.060
1951 Janvier.....	22	18	17	1.701	1.644	1.719	1.661
Février.....	20	21	19	2.156	1.771	2.177	1.790
Mars.....	20	19	18	1.847	1.531	1.866	1.549
Avril.....	21	18	17	1.731	1.518	1.749	1.535
Mai.....	20	15	14	1.407	1.435	1.422	1.449
Juin.....	21	14	13	1.042	1.071	1.056	1.084
Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.010	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1950 3 juillet.....	92,05	92,25	95,75	91,41	95,84	4,35	4,34	4,17	4,38	4,70	94,67	4,62
1 ^{er} août.....	91,05	92,30	95,50	88,70	96,55	4,39	4,33	4,18	4,51	4,67	94,01	4,65
1 ^{er} septembre..	91,45	92,60	95,55	89,08	96,33	4,37	4,32	4,18	4,49	4,68	94,33	4,63
2 octobre.....	89,20	93,—	94,19	89,01	95,46	4,48	4,30	4,25	4,49	4,72	93,56	4,67
3 novembre....	89,20	93,—	93,89	89,42	96,06	4,48	4,30	4,26	4,47	4,69	94,08	4,64
1 ^{er} décembre....	89,20	93,50	93,53	89,02	95,07	4,48	4,28	4,28	4,49	4,74	93,41	4,68
1951 2 janvier.....	89,—	93,20	92,91	88,11	95,24	4,49	4,29	4,31	4,54	4,73	93,24	4,68
1 ^{er} février.....	87,35	93,10	p 89,36	p 88,73	p 96,22	4,58	4,30	p 4,48	p 4,51	p 4,68	p 95,13	p 4,67
1 ^{er} mars.....	86,50	91,95	p 87,97	p 87,27	p 95,07	4,62	4,35	p 4,55	p 4,58	p 4,73	p 93,78	p 4,74
2 avril.....	86,75	91,45	p 87,23	p 87,24	p 93,99	4,61	4,37	p 4,59	p 4,59	p 4,79	p 93,—	p 4,78
2 mai.....	86,55	91,50	p 86,83	p 87,11	p 93,72	4,62	4,37	p 4,61	p 4,59	p 4,80	p 92,94	p 4,78
1 ^{er} juin.....	86,—	91,70	p 86,73	p 87,73	p 93,93	4,65	4,36	p 4,61	p 4,56	p 4,79	p 93,42	p 4,76
2 juillet.....	85,60	91,70	p 86,55	p 87,48	p 93,75	4,67	4,36	p 4,62	p 4,57	p 4,80	p 93,10	p 4,77
1 ^{er} août.....	86,15	91,45	p 87,87	p 86,47	p 93,61	4,64	4,37	p 4,55	p 4,63	p 4,81	p 92,90	p 4,79
3 septembre...	86,65	91,40	p 88,17	p 87,35	p 94,77	4,62	4,38	p 4,54	p 4,58	p 4,75	p 93,64	p 4,75

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1949.....	1.274	2.276.205	1.852.443	976	305.791	292.958	775	7.849.624	8.649.986	8.363.713
1950.....	1.284	2.235.507	1.953.204	1.111	434.418	402.543	851	7.090.563	9.258.665	8.342.671
5 premiers mois 1950.....	590	1.106.242	1.028.853	512	170.744	161.252	343	3.369.826	4.173.539	3.632.443
5 premiers mois 1951.....	392	1.684.988	1.035.200	488	244.379	221.112	327	3.531.514	2.955.365	2.571.174
1950 Mai.....	122	472.922	434.799	96	37.174	34.479	89	636.047	1.816.970	1.609.517
Juin.....	107	188.794	150.124	92	31.301	30.072	83	785.188	1.555.371	1.364.213
Juillet.....	103	130.580	97.602	68	25.701	24.797	53	443.394	348.017	342.692
Août.....	87	102.213	96.839	80	50.928	37.395	38	166.785	263.039	260.938
Septembre.....	92	90.898	87.388	75	36.548	35.840	47	253.931	327.088	279.877
Octobre.....	110	339.632	232.283	83	42.191	41.059	74	143.502	312.618	302.744
Novembre.....	79	134.480	121.655	73	37.980	35.460	63	556.439	420.982	408.006
Décembre.....	123	188.185	181.737	127	38.975	36.618	144	1.506.347	1.963.311	1.827.409
1951 Janvier.....	76	366.485	161.387	115	48.219	42.277	41	329.301	278.386	213.902
Février.....	73	332.601	123.555	79	41.522	33.867	47	79.689	176.298	168.164
Mars.....	93	724.700	553.817	98	41.117	39.668	73	295.787	541.090	528.250
Avril.....	73	142.730	92.214	117	79.170	73.112	90	1.695.804	1.055.399	975.688
Mai.....	75	118.472	104.227	79	34.351	32.188	76	1.130.933	904.192	685.170
Juin..... ^p		85.367	74.006	89	35.586	33.441			1.069.626	1.038.908
Juillet..... ^p		130.225	123.850		22.905	22.763			275.539	222.849

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	
1949.....	(5) 73	(5) 1.908.162	(5) 13.140.144	3.839	1.658.586	7.116.851	(5) 3.645.678
1950.....	55	1.092.672	13.021.262	56.445	2.008.594	6.695.930	3.142.211
5 premiers mois 1950.....	13	269.700	5.720.225	4.285	924.380	3.026.329	1.145.824
5 premiers mois 1951.....	20	1.379.500	6.264.232	117.155	913.802	1.109.071	3.301.268
1950 Mai.....	—	—	2.327.066	4.160	407.530	1.466.917	208.508
Juin.....	3	55.500	1.830.966	1.653	156.593	1.116.296	328.673
Juillet.....	6	84.500	588.798	—	90.921	260.567	197.903
Août.....	—	—	416.180	—	79.848	251.004	64.320
Septembre.....	1	30.000	484.534	—	116.959	106.919	119.227
Octobre.....	5	117.000	811.441	266	229.261	209.151	254.940
Novembre.....	—	—	593.442	—	56.964	345.468	163.589
Décembre.....	3	26.500	2.216.971	10.000	240.313	1.522.465	319.486
1951 Janvier.....	3	61.000	754.090	—	132.650	112.777	233.139
Février.....	7	1.172.000	1.722.421	430	70.076	135.298	1.292.642
Mars.....	2	8.000	1.314.907	2.000	497.704	217.295	416.736
Avril.....	6	101.500	1.378.799	104.225	98.831	475.028	772.880
Mai.....	2	37.000	1.094.015	10.500	114.541	168.673	585.871
Juin..... ^p	3	33.000	1.223.579	75	73.019	917.342	189.069
Juillet..... ^p	3	107.000	535.669	—	119.033	166.994	190.285

(1) Non comprises dans les montants libérés

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(5) Par suite de rectifications, les montants annuels ne correspondent pas aux totaux des douze montants mensuels correspondants.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes-chèques postaux (5)	Dettes totales (1) (6)	
	intérieures			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure (2)	totale			
	directe	indirecte	totale									extérieure (1) (2)
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1950 Juin	106.979	8.960	115.939	14.123	39.409	1.512	40.921	60.307	1.112	61.419	17.619	250.020
Juillet	106.610	8.957	115.567	14.033	39.409	1.512	40.921	60.629	1.364	61.993	17.654	250.168
Août	106.263	8.956	115.219	13.992	39.051	1.512	40.563	59.323	1.364	60.687	18.274	248.735
Septembre	105.973	8.949	114.922	13.985	39.654	1.260	40.914	58.993	1.363	60.356	17.517	247.694
Octobre	105.271	8.939	114.210	14.054	40.049	1.255	41.304	58.593	1.993	60.586	17.951	248.105
Novembre	104.942	8.932	113.874	13.986	39.571	1.248	40.819	60.335	1.981	62.316	17.560	248.555
Décembre	104.549	8.924	113.473	13.982	38.824	1.250	40.074	60.229	1.995	62.224	18.609	248.362
1951 Janvier	104.311	8.902	113.213	13.965	39.204	1.258	40.462	59.251	2.012	61.263	18.015	246.918
Février	103.939	8.895	112.834	13.992	39.061	1.257	40.318	59.505	2.010	61.515	18.056	246.715
Mars	103.557	8.888	112.445	13.993	39.420	2.648	42.068	57.945	1.758	59.703	18.380	246.589
Avril	103.228	8.879	112.107	13.936	39.550	2.538	42.088	57.396	1.642	59.038	18.720	245.889
Mai	102.947	8.873	111.820	13.913	38.962	2.402	41.364	59.046	1.373	60.419	18.417	245.933
Juin	102.675	8.861	111.536	13.813	38.989	2.296	41.285	59.253	1.273	60.526	18.625	245.785
Juillet	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Créance consolidée sur l'Etat	Effets publics nationaux	Total
	Certificats de trésorerie					
		(3)	(4)	(5)	(6)	
1940 Mars	3.338 (1)	152	931	—	—	4.421
1947 Décembre	50.193	550	1.137	—	—	51.880
1948 Mars	50.219	550	1.137	—	—	51.906
Juin	49.541	550	1.137	—	—	51.227
Septembre	3.239 (2)	—	—	35.000	742	38.981
Décembre	4.840	—	—	35.000	865	40.705
1949 Mars	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852 (2)	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016 (2)	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881 (2)	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136 (2)	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555 (2)	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222 (2)	—	—	34.860	1.172	37.254

(1) Dont 263 millions de francs de titres assimilés.

(2) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.

(4) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

(5) Art. 3. § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(6) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

26

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes (1)	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période (1)	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement (1)
1949.....	24.098	11.459	19.791	55.348	—
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1950 Juin	2.396	1.035	1.601	5.032	29.099
Juillet	2.891	930	1.658	5.279	34.378
Août	1.825	954	1.613	4.192	38.570
Septembre	1.493	1.097	1.750	4.340	42.910
Octobre	1.916	1.085	2.013	5.014	47.924
Novembre	2.045	1.060	1.885	4.990	52.914
Décembre	2.255	986	1.943	5.184	58.098
1951 Janvier	3.722	1.015	1.875	6.612	6.612
Février	2.615	982	1.861	5.458	12.070
Mars	5.111 (2)	1.140	1.977	8.228 (2)	20.298 (3)
Avril	3.621 (2)	1.089	2.105	6.815 (2)	27.113 (3)
Mai	2.925 (2)	1.069	1.984	5.978 (2)	33.091 (3)
Juin	2.919 (2)	1.031	1.913	5.863 (2)	37.531 (3)
Juillet	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.201 (3)
Août	1.925 (2)	1 008	1.767	4.700 (2)	49.901 (3)

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1951 pour les exercices 1950 et 1951

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1950		EXERCICE 1951		AOÛT 1951
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1951
I. Contributions directes	23 652	24 949	20 508 (1) (3)	12 899	1 925 (1) (2)
II. Douanes et accises	11 607	11 238	8 259	7 555	1 008
dont douanes	3 975	3 000	2 962	2 458	308
accises	7 040	8 121	4 763	5 032	645
taxes spéciales de consommat.	682		446		45
III. Enregistrement	19 924	19 486	15 327	13 170	1 767
dont enregistrement	1 928	1 800	1 324	1 332	128
successions	877	975	662	562	96
timbres et taxes assimilées	16 920	16 500	13 204	11 130	1 531
TOTAL	55 383	55 673	44 094 (1) (3)	33 624	4 700 (1) (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 290		+ 10 470		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952, soit respectivement 20 millions de francs et 5 millions de francs en août 1951.

(3) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952, soit respectivement 3.587 millions de francs et 2.570 millions de francs à fin août 1951.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1950, commencé le 1^{er} janvier 1950, s'est clôturé le 31 mars 1951.

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

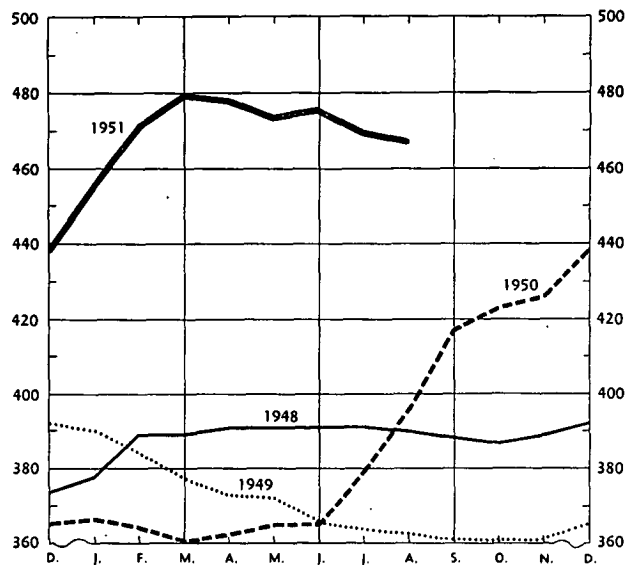
PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1949 Moyenne mens.	95	94	100	104	105	101	95
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1950 Juin	94	95	103	115	117	104	90
Juillet	97	99	106	115	119	105	92
Août	102	101	107	117	120	105	94
Septembre	107	103	112	120	124	106	96
Octobre	109	103	113	122	127	107	98
Novembre	110	104	117	125	132	114	99
Décembre	113	106	121	128	133	118	101
1951 Janvier	117	109	123	135	137	124	104
Février	121	111	130	139	139	128	106
Mars	123	112	134	144	143	134	107
Avril	123	111	140	145	145	139	106
Mai	122	111	141	146	146	141	107
Juin	122	110	138	145	146	143	105
Juillet	121	p 109	p 135	142	146		103
Août	120				p 147		

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

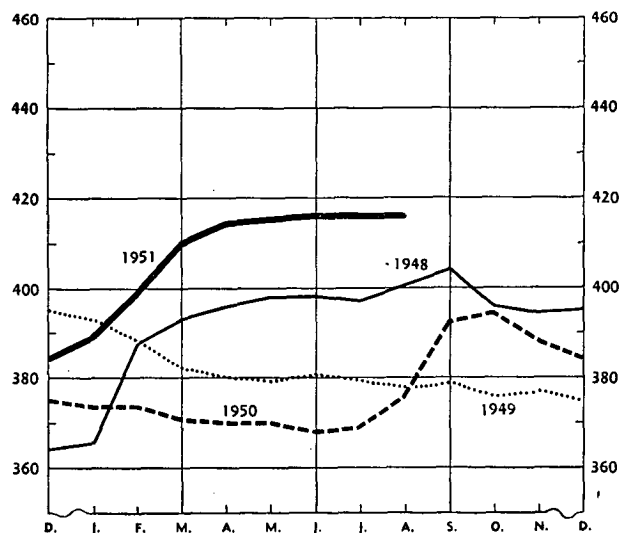
PÉRIODES	1948	1949	1950	1951
Janvier	378	390	366	456
Février	389	384	364	471
Mars	389	378	360	479
Avril	391	373	362	478
Mai	391	372	365	473
Juin	391	366	365	475
Juillet	391	364	379	469
Août	390	363	366	467
Septembre	388	361	417	
Octobre	387	361	423	
Novembre	389	361	426	
Décembre	392	365	438	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1948	1949	1950	1951
Janvier	366	393	373	389
Février	387	388	373	399
Mars	393	382	371	410
Avril	396	380	370	414
Mai	398	379	370	415
Juin	397	381	368	416
Juillet	396	379	369	416
Août	400	378	376	415
Septembre	403	379	392	
Octobre	395	376	395	
Novembre	394	377	388	
Décembre	395	375	384	



PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	470.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1949 Moyen. mens.	300.931	95.949	45.426	346.357	18.451	593	5.011	195	178	99	472
1950 Moyen. mens.	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1950 Mai	267.607	78.518	46.393	314.000	19.060	620	4.534	172	157	83	412
Juin	285.812	81.210	46.706	332.518	17.040	577	4.794	176	163	87	426
Juillet	231.065	65.552	41.494	272.559	16.087	609	3.856	157	130	77	364
Août	276.562	87.435	41.238	317.798	17.231	643	4.319	209	109	45	363
Septembre	343.036	110.922	52.945	395.981	17.959	584	5.839	241	180	92	513
Octobre	376.617	112.717	61.030	437.647	18.214	582	6.637	265	198	116	579
Novembre	344.850	107.997	62.084	406.934	20.078	582	6.296	230	193	134	557
Décembre	308.037	104.694	61.399	369.436	19.178	575	5.605	203	191	121	515
1951 Janvier	323.645	117.570	60.170	393.815	20.025	600	5.846	227	211	111	549
Février	304.620	95.943	57.941	362.561	18.162	545	5.464	213	194	103	510
Mars	348.816	116.465	62.461	411.277	19.168	609	6.198	244	206	126	576
Avril	335.978	111.869	58.862	394.840	17.840	570	5.774	236	170	100	506
Mai	327.282	107.306	62.316	389.598	19.199	629	5.868	235	190	113	538
Juin	345.236	110.951	63.307	408.543	17.491	588	5.970	248	198	89	535
Juillet	304.493	90.312	56.223	360.716	17.462	654	5.594	216	208	118	542

- A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.
 B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.
 C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

- (1) Wagons chemins de fer et particuliers.
 (2) Non compris les transports militaires.
 (3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)
 2° Transport des principales grosses marchandises
 A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silic et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1949 Moyenne mensuelle	472	5.011	289	1.796	583	632	428	568	38	209	70	398
1950 Moyenne mensuelle	455	5.055	300	1.897	418	643	412	602	38	249	80	356
1950 Mai	412	4.534	139	1.579	422	602	431	738	33	186	72	332
Juin	436	4.794	112	1.670	386	657	461	801	26	210	74	337
Juillet	364	3.856	113	1.392	315	476	383	636	20	176	73	272
Août	363	4.319	117	1.779	275	367	400	709	71	181	82	338
Septembre	513	5.839	191	2.219	444	768	484	892	62	282	88	409
Octobre	579	6.637	758	2.299	522	821	479	875	36	311	97	439
Novembre	557	6.296	860	2.205	504	852	433	641	30	259	93	419
Décembre	515	5.605	565	2.147	549	845	345	392	37	264	90	371
1951 Janvier	549	5.846	221	2.379	617	846	409	511	40	289	109	425
Février	510	5.464	204	1.982	609	736	437	634	39	278	84	461
Mars	576	6.198	187	2.378	589	863	491	711	36	332	92	519
Avril	506	5.774	162	2.279	483	785	465	740	24	265	87	484
Mai	538	5.868	191	2.206	567	816	494	795	22	241	89	447
Juin	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet	542	5.594		1.883	685	779						

- (1) Non compris les transports militaires.
 (2) Y compris le Nord-Belge.

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

85

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)

(millions de francs)

RUBRIQUES	30 avril 1951	31 mai 1951	30 juin 1951	31 juil. 1951
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.159	2.455	2.693	2.083
Prêts au jour le jour	1.554	1.300	1.442	1.676
Banquiers	4.316	4.023	3.967	3.865
Maison-mère, succursales et filiales	806	761	811	707
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.357	3.128	2.923	2.761
Portefeuille-effets	38.090	36.339	36.863	36.415
a) Portefeuille commercial (2)	8.021	7.123	7.533	7.355
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	9.302	9.952	9.675	9.820
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	20.767	19.264	19.655	19.240
Reports et avances sur titres	745	725	731	760
Débiteurs par acceptations	7.156	6.954	7.157	6.684
Débiteurs divers	14.209	14.500	14.500	14.541
Portefeuille-titres	8.073	8.074	8.059	8.376
a) Valeurs de la réserve légale	191	192	213	213
b) Fonds publics belges	6.278	6.272	6.261	6.566
c) Fonds publics étrangers	80	79	53	42
d) Actions de banques	793	793	795	806
e) Autres titres	731	738	737	749
Divers	404	535	472	388
Capital non versé	2	3	4	4
Total disponible et réalisable	80.871	78.797	79.622	78.260
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	2	3	2	2
Immeubles	688	688	688	690
Participations dans les filiales immobilières	268	268	268	268
Créances sur filiales immobilières	179	181	189	190
Matériel et mobilier	79	80	80	85
Total de l'immobilisé	1.216	1.220	1.227	1.235
Total général actif	82.087	80.017	80.849	79.495
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	321	316	434	326
Emprunts au jour le jour	12	10	7	31
Banquiers	6.270	5.925	5.939	5.594
Maison-mère, succursales et filiales	1.473	1.375	1.456	1.579
Acceptations	7.163	6.954	7.158	6.685
Autres valeurs à payer à court terme	1.500	1.007	949	887
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.371	2.225	2.240	2.122
Dépôts et comptes courants	54.656	53.977	54.550	53.838
a) A vue et à un mois au plus	49.403	48.624	49.278	48.832
b) A plus d'un mois	5.253	5.353	5.272	4.956
Obligations et bons de caisse	322	331	348	380
Montants à libérer sur titres et participations	553	555	551	553
Divers	2.244	1.931	1.718	2.004
Total de l'exigible	76.885	74.606	75.350	73.999
C. Non exigible :				
Capital	2.986	3.191	3.342	3.337
Fonds indisponible, par prime d'émission	337	337	187	187
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	197	199	235	235
Réserve disponible	1.617	1.614	1.661	1.662
Provisions	65	70	74	75
Total du non exigible	5.202	5.411	5.499	5.496
Total général passif	82.087	80.017	80.849	79.495

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) En vue de donner une idée plus exacte des variations du portefeuille commercial, il a été décidé de publier désormais l'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques.

Cet encours, qui n'est pas compris dans le portefeuille commercial, s'élevait aux 30 avril 1951, 31 mai 1951, 30 juin 1951 et 31 juillet 1951 respectivement à 7.512, 8.143, 7.707 et 7.025 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	5-7-1951	12-7-1951	18-7-1951	26-7-1951	2-8-1951	9-8-1951	16-8-1951	23-8-1951	30-8-1951
Encaisse en or	28.934	28.933	29.241	29.742	29.892	29.892	30.398	30.398	30.398
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères.....	463	419	1.459	937	793	617	1.153	1.036	911
b) en francs belges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Accord « Union Européenne de Paiements » : fr. b.	734	734	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) en devises étrangères.....	6.934	7.540	4.275	5.082	5.991	6.735	—	—	—
b) en francs belges	1.082	1.105	974	1.017	1.084	1.131	—	—	—
c) Union Européenne de Paiements	5.327	5.327	7.369	7.369	7.369	7.369	8.774	8.774	8.774
d) pays membres de l'U. E. P.	—	—	—	—	—	—	3.761	5.031	5.620
e) autres pays	—	—	—	—	—	—	1.010	1.034	1.026
Débiteurs pour change et or, à terme	721	665	667	641	627	628	605	598	599
Effets commerciaux sur la Belgique...	9.981	9.856	9.876	9.082	9.268	8.234	8.404	7.596	7.778
Avances sur fonds publics	489	561	383	251	328	333	594	288	489
Effets publics (art. 20 des statuts, Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor	255	555	925	915	1.655	1.920	1.285	2.615	2.900
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	3.168	3.020	2.777	2.730	3.116	2.917	2.567	814	805
c) autres effets publics	91	93	102	112	110	89	174	163	128
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	202	197	214	237	218	213	218	235	242
Avoirs à l'Office des (Compte A	1	1	2	1	2	1	2	1	2
Chèques Postaux (Compte B.....	976	1.001	1.000	999	1.046	1.043	1.064	1.068	1.064
Avance spéciale à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire International	113	113	113	113	113	113	113	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860	34.860
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.172	1.172	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173	1.173
Immeubles, matériel et mobilier.....	542	542	542	542	542	542	542	542	542
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	578	578	578	578	582	579	580	580	580
Divers	536	580	543	581	525	718	599	668	710
	97.160	97.853	97.074	96.963	99.295	99.108	97.877	97.475	98.602

PASSIF

	5-7-1951	12-7-1951	18-7-1951	26-7-1951	2-8-1951	9-8-1951	16-8-1951	23-8-1951	30-8-1951
Billets en circulation.....	88.872	89.327	89.219	88.822	90.723	90.626	89.951	89.674	90.248
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire	2	3	4	5	5	6	5	2	6
Comptes Accord de Coopération Economique.....	290	374	394	570	634	675	684	736	780
Fonds Monétaire International.....	112	112	112	112	112	112	112	—	—
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	1.140	1.098	1.088	1.020	1.028	1.008	946	1.018	687
Comptes courants divers	1.548	1.536	1.438	1.541	1.484	1.271	1.393	1.210	1.942
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Banques à l'étranger { a)	1.069	1.162	727	807	1.172	1.270	—	—	—
b)	976	1.001	1.000	999	1.046	1.043	—	—	—
Pays membres de l'U. E. P.....	—	—	—	—	—	—	434	488	539
Autres pays { a)	—	—	—	—	—	—	208	201	203
b)	—	—	—	—	—	—	1.064	1.068	1.064
Total des engagements à vue...	94.009	94.613	93.982	93.876	96.204	96.011	94.798	94.397	95.469
Devises étrangères et or à livrer.....	803	876	689	663	649	650	627	620	620
Caisse de Pensions du Personnel.....	578	578	578	578	582	580	580	580	580
Divers	499	515	554	575	589	596	601	607	662
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	871	871	871	871	871	871	871	871	871
	97.160	97.853	97.074	96.963	99.295	99.108	97.877	97.475	98.602

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

85

(millions de francs)

ACTIF

	28-2-1951	31-3-1951	30-4-1951	31-5-1951	30-6-1951	31-7-1951
Encaisse-or	1.193	1.203	1.223	1.237	1.515	1.529
Compte spécial de la Colonie (1)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	33	39	35	37	35	31
Avoirs aux Offices des Chèques postaux...	13	18	9	15	18	19
Avoirs en banque { en Belgique	554	515	756	596	331	493
{ à l'étranger	2.315	2.370	2.398	2.431	2.275	2.358
Portefeuille-titres	468	504	501	501	505	508
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	11.875	12.055	13.215	13.615	13.866	13.866
Effets commerciaux	1.126	1.263	1.370	1.436	1.577	1.539
Débiteurs	406	472	462	507	619	822
Immeubles et matériel	35	37	39	44	48	53
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme	10	5	3	2	2	25
Débiteurs pour contrats de change à terme..	1.077	1.027	974	940	934	932
Divers	29	26	27	28	29	29
	19.239	19.639	21.117	21.494	21.859	22.309

PASSIF

	28-2-1951	31-3-1951	30-4-1951	31-5-1951	30-6-1951	31-7-1951
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	49	49	49	49	49	49
Circulation (billets et monnaies métalli- ques)	2.956	3.019	3.077	3.199	3.493	3.668
Créditeurs à vue	13.004	13.235	13.867	14.276	14.376	14.613
Créditeurs à terme	1.190	1.278	2.056	1.984	2.045	2.053
Créditeurs pour contrats de change à terme	10	5	3	2	2	25
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme	1.077	1.027	974	940	934	932
Transferts en route et divers	933	1.006	1.071	1.024	940	949
	19.239	19.639	21.117	21.494	21.859	22.309

(1) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935

V — STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments paraséparatifs (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1949 Juillet	4.696	86.805	90.488	955	17.984	42.292	61.231	151.719	59,6	9.398
1950 Mai	4.431	86.083	89.417	802	18.663	43.318	62.783	152.200	58,7	9.148
Juin	4.517	87.304	90.696	089	18.615	43.709	63.013	153.709	59,0	10.080
Juillet	4.626	88.812	92.157	506	18.735	43.248	62.489	154.646	59,6	9.710
Août	4.654	88.188	91.652	516	19.253	42.651	62.420	154.072	59,5	9.225
Septembre	4.664	86.352	89.933	554	18.559	43.501	62.614	152.597	59,0	10.417
Octobre	4.668	86.496	90.023	582	18.991	43.822	63.395	153.418	58,7	10.839
Novembre	4.687	86.238	89.734	563	18.158	43.812	62.533	152.267	58,9	10.584
Décembre	4.770	88.599	92.290	988	19.201	42.752	62.941	155.231	59,5	11.112
1951 Janvier	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907	59,2	11.516
Février	4.984	86.964	90.682	535	18.324	44.623	63.482	154.164	58,8	12.552
Mars	4.944	85.953	89.713	598	19.161	45.038	64.797	154.510	58,1	13.433
Avril	4.999	86.669	90.428	491	18.992	44.935	64.418	154.846	58,4	15.363
Mai	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015	58,4	15.740
Juin	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », p. 333 et suivantes.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1950 Mai	3,59	1,46
Juin	3,27	1,51
Juillet	3,38	1,43
Août	3,30	1,37
Septembre	3,31	1,55
Octobre	3,51	1,63
Novembre	3,79	1,65
Décembre	3,55	1,85
1951 Janvier	3,59	1,76
Février	3,97	1,75
Mars	3,85	1,96
Avril	3,81	1,87
Mai	4,05	1,90
Juin	3,61	1,88
Juillet	3,78	1,86

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES
MILLIARDS DE FR.

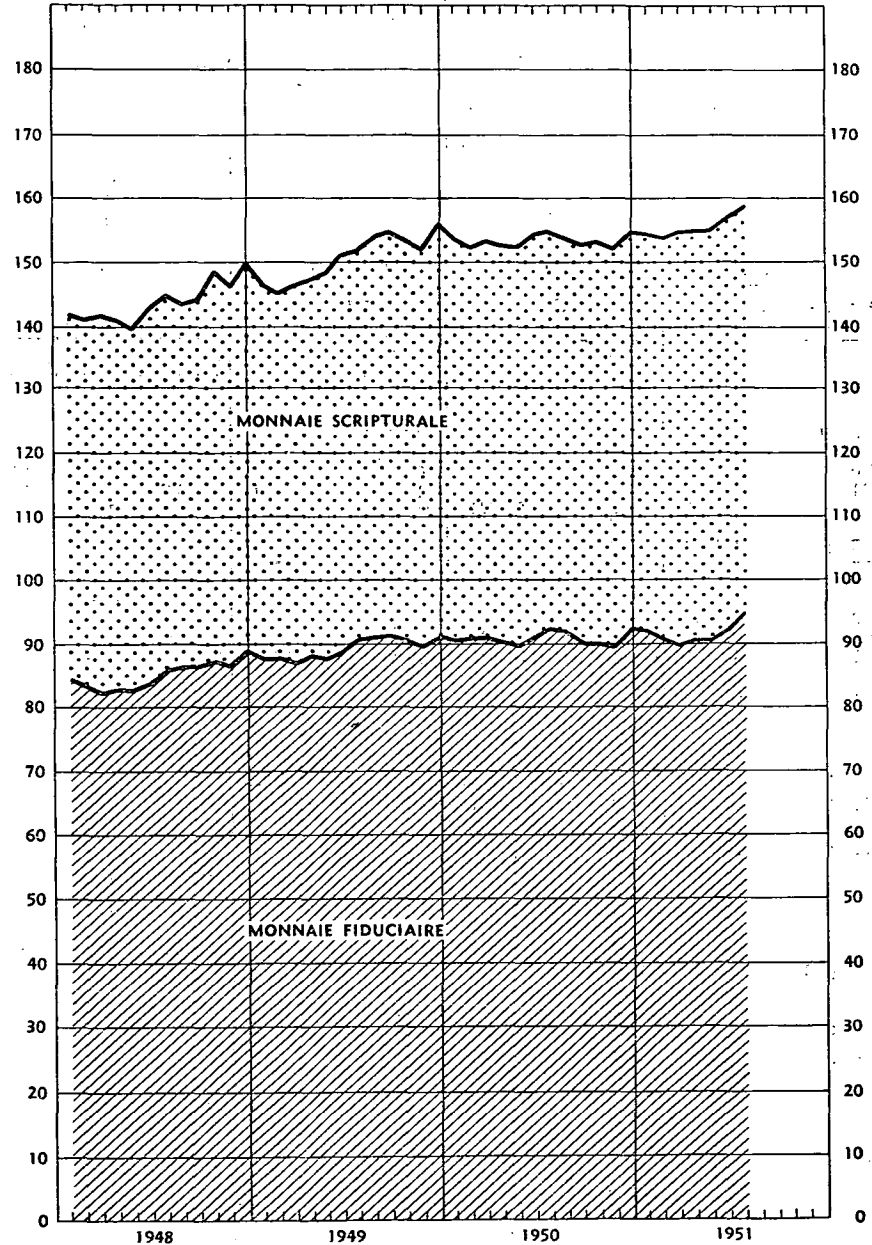


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I — Indices des ventes à la consommation	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe ..	16	LES TRANSPORTS	
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Émissions des sociétés congolaises en mai 1951 :		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
Émissions des sociétés belges en juin 1951 :		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	III — Les ports	71
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	a) Anvers	
LES FINANCES PUBLIQUES		b) Gand	
I — Situation de la Dette publique	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	LE COMMERCE EXTERIEUR	
III — Rendement des impôts	26	Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		LE CHOMAGE	
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	I — Chômage complet et partiel	81
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Mai 1951 :		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
Tableau rétrospectif		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	I — Belgique et Congo belge :	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Situations globales des banques ..	85
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Banque Nationale de Belgique :	
III — Indice trimestriel des salaires	32	Situations hebdomadaires	85
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Banque du Congo belge :	
I — Chambres de compensation	35	Situations mensuelles	85
a) Mouvement du débit		II — Banques d'émission étrangères :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations	86
II — Chèques postaux	36	Banque de France	
LES PRIX		Bank of England	
a) Indices des prix de gros en Belgique ..	45	Nederlandsche Bank	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Banque Nationale Suisse	
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Stock monétaire en francs belges ..	89
		V — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel : { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
